

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°6 JUIN 2005



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

ISSN 1148-4853



# Sommaire

---

<b>Éditorial</b> .....	3
<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	5
<b>Structures fonctionnelles (RMLR : 245)</b> .....	5
Décision n° 050002DDRI du 20 avril 2005 portant modification de la désignation de la direction des relations internationales (DRI) .....	5
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	5
Décision n° 050008SPHM du 19 avril 2005 portant création de l'UMI n° 2615 – Laboratoire J.-V. Poncelet .....	5
Décision n° 051080SUNI du 13 avril 2005 portant modification la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités mixtes de recherche .....	5
Décision n° 051302SUNI du 21 avril 2005 portant modification de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités mixtes de recherche .....	6
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	7
Décision n° 051195SUNI du 13 avril 2005 modifiant la décision n° 042000SUNI du 8 décembre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 834 – Institut de physique du globe de Paris .....	7
Décision n° 050014SCHS du 28 mars 2005 portant renouvellement de l'UMS n° 844 – Maison René Ginouvès .....	7
<b>Relations et échanges avec l'extérieur</b> .....	8
<b>Groupements d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)</b> .....	8
Avis relatif à une décision portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention constitutive modifiée du GIP – Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (GIP ANRS) .....	8
<b>Questions administratives et juridiques générales</b> .....	9
<b>Présentation des documents (RMLR : 431)</b> .....	9
Vocabulaire des télécommunications (liste de termes, expressions et définitions adoptés) .....	9
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	11
<b>Etranger (RMLR : 558)</b> .....	11
Décret n° 2005-354 du 15 avril 2005 modifiant le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif .....	11
<b>Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité</b> .....	14
<b>Tarifs (RMLR : 6334)</b> .....	14
Décision n° 050097DR07 du 6 avril 2005 fixant la tarification de la location de l'amphithéâtre de la délégation Rhône-Auvergne .....	14

---

<b>Mesures particulières</b> .....	15
<b>Cabinet du ministre</b> .....	15
Arrêté du 14 avril 2005 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet du ministre délégué .....	15
<b>Concours</b> .....	15
Décision n° 050005SGCN du 6 avril 2005 fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2005 .....	15
Décision n° 050006SGCN du 21 avril 2005 fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2005 .....	17
Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes .....	19
Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes .....	19
<b>Promotions</b> .....	20
Nominations d'ITA en 2004 .....	20
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	25
Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (58 <sup>e</sup> séance) du jeudi 24 mars 2005 .....	25
Arrêté du 4 avril 2005 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique .....	25
Décision n° 050005ELEC du 5 avril 2005 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique .....	25
Décision n° 050006ELEC du 20 avril 2004 désignant les représentants de l'administration à la commission électorale constituée pour l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique .....	26
Décision n° 050009DR01 du 14 février 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7023 - Structure formelle du langage : typologie et acquisition, métrique et poétique .....	26
Décision n° 050106DR08 du 28 février 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée .....	27
Décision n° 050391DR15 du 28 avril 2005 désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Aquitaine-Limousin .....	27
<b>Nominations</b> .....	28
<b>Délégations de signature</b> .....	30
 <b>Informations générales</b> .....	 49
<b>Textes signalés</b> .....	49

# Éditorial

---

## La Direction des Relations Internationales (DRI) devient la Direction des Relations Européennes et Internationales (DREI)

La direction des relations internationales a actuellement cinq missions :

- a. **Coordonner la politique internationale et européenne du CNRS** en favorisant la constitution d'actions structurantes, de plates-formes ou des réseaux interdisciplinaires.
- b. **Proposer aux Départements Scientifiques des actions** selon les priorités de la France à l'étranger.
- c. **Assurer l'appui technique au montage de projets européens et internationaux en garantissant la cohérence et l'homogénéité des outils de coopération** (PICS, LIA, LEA, GDRI, GDRE, UMI, Conventions d'échanges, etc.).
- d. **Participer à la diffusion de la stratégie et des actions du CNRS à l'étranger** ainsi qu'à la **formation des cadres du CNRS aux fonctions internationales** (actions coordonnées avec l'IPGR, organisation de colloques et de Forum, rédaction de notes de synthèse, de textes et d'articles destinés aux médias).
- e. **Réaliser le bilan des actions du CNRS** à l'international et en Europe et l'assemblage des éléments en vue du retour d'expérience et de l'évaluation par les Directions Scientifiques (document sur le *CNRS et l'Europe*).

Le colloque « *Europe de la recherche : Objectif 2010* », organisé les 8 et 9 Juillet 2004 à Paris, après un large débat dans les unités de recherche, dans les délégations régionales et au sein de la direction du CNRS, a marqué un tournant dans la stratégie de l'organisme. Il a clairement engagé le CNRS dans sa volonté de renforcer son positionnement européen.

Les missions de la direction, devenue Direction des Relations Européennes et Internationales (DREI) par décision du 20 avril 2005, seront désormais plus fortement impliquées dans des actions européennes.

L'**Europe** est l'espace naturel où doit se développer l'action quotidienne des unités du CNRS. La constitution de l'Europe de la recherche s'inscrit dans les premiers objectifs du CNRS pour accroître l'efficacité, la compétence et la capacité innovatrice de ses unités. Pour cela, le CNRS entend être un acteur majeur de la structuration de l'Espace européen de la recherche. Sa contribution s'exprimera d'une part par le renforcement des structures communautaires, bilatérales et multilatérales dans les quinze pays fondateurs de l'Union et, d'autre part, par des actions volontaristes vers les nouveaux pays de l'Union et du voisinage de l'Europe. Ces actions auront pour but de mieux les intégrer aux programmes scientifiques prioritaires du CNRS.

Ainsi, le CNRS compte :

- ouvrir désormais systématiquement les colloques de **prospective** qu'il organise ou co-organise à ses partenaires européens,
- faire évoluer les processus d'**évaluation** pour rendre celle-ci plus européenne et internationale,
- rénover son organisation avec l'objectif de constituer des **pôles d'excellence régionaux, visibles à l'échelle européenne et mondiale**, et attractifs à la fois pour les étudiants les plus brillants, les scientifiques les plus renommés et les entreprises innovantes les plus dynamiques,
- incorporer pleinement la dimension européenne dans les activités de programmation et de gestion des **très grands équipements scientifiques**.

Le Directeur général a fixé, à l'issue de ce colloque, cinq objectifs stratégiques pour mieux intégrer la composante européenne dans les actions du CNRS pour les prochaines années :

1. Intégrer la dimension européenne dans le développement de la politique d'attractivité et de ressources humaines de l'organisme.
2. Accroître sa participation au 6<sup>ème</sup> PCRDT de la Commission européenne, contribuer à l'élaboration et à la réalisation du 7<sup>ème</sup> PCRDT.
3. Développer les initiatives européennes en matière de communication scientifique, de traitement de l'information scientifique et technique.
4. Développer fortement le partenariat avec des organismes européens proches du CNRS. Un premier « partenariat européen renforcé » s'établit avec la société Max-Planck. D'autres, avec d'autres institutions européennes dont les académies des pays d'Europe centrale et orientale, pourront être mis en place dans les années à venir.
5. Avoir une politique volontaire pour associer les organismes de recherche, les universités et les Académies des nouveaux pays adhérents à l'Union européenne et de leurs voisins aux programmes de recherche du CNRS.

La DREI, dans sa nouvelle configuration, s'est engagée dans cette tâche avec les autres directions fonctionnelles et les Départements scientifiques.

Jean-Luc CLÉMENT

Directeur des relations européennes et internationales

# Textes de portée générale

## Organisation générale du CNRS

### Structures fonctionnelles – RMLR : 245

#### Décision n° 050002DDRI du 20 avril 2005 portant modification de la désignation de la direction des relations internationales (DRI)

Direction des relations internationales

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 951813SJUR du 01-03-1995.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les mots « direction des relations internationales » et « DRI » contenus dans le titre et les dispositions de la décision du 1<sup>er</sup> mars 1995 susvisée sont remplacés respectivement par les mots « direction des relations européennes et internationales » et « DREI ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 avril 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 050008SPHM du 19 avril 2005 portant création de l'UMI n° 2615 – Laboratoire J.-V. Poncelet Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod., not. art. 3.3.4 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; accord émis par l'organisme partenaire.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'unité mixte internationale suivante :

#### Département Sciences physiques et mathématiques

*Délégation Paris A*

Etablissement partenaire : Université indépendante de Moscou

UMI n° 2615, intitulée Laboratoire J.-V. Poncelet

Directeur : M. Mikhail TSFASMAN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 01, 02 et 07

Art. 2. - Le mandat confié à Monsieur Mikhail TSFASMAN, prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision annule et remplace la décision n° 050002SPHM du 25 janvier 2005.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 avril 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 051080SUNI du 13 avril 2005 portant modification la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités mixtes de recherche

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; D. du 22-09-2004 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004 ; accord de l'Institut de physique du globe de Paris pour les unités en partenariat (UMR, UMS).

Art. 1<sup>er</sup>. - Aux articles 1 et 2 de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée les dispositions relatives aux Unités Mixtes de Recherche énumérées ci-dessous sont annulées :

Autres établissements : UNIV PARIS 6, UNIV PARIS 7

UMR n° 7047, intitulée Physico-chimie des fluides géologiques

Directeur : M. Pierre AGRINIER, aide physicien

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7096, intitulée Département de géophysique spatiale et planétaire

Directeur : M. Philippe LOGNONNE, professeur

Directeur-Adjoint : M. Michel DIAMENT, physicien

Section d'évaluation : 18

Autres établissements : UNIV PARIS 7, UNIV PARIS 6

UMR n° 7097, intitulée Laboratoire de géosciences marines

Directeur : M. Satish SINGH, professeur

Directrice-adjointe : Mme Catherine MEVEL, directeur de recherche

Section d'évaluation : 18

Autres établissements : UNIV PARIS 6, UNIV LA REUNION

UMR n° 7155, intitulée Volcanologie : structure et évolutions des volcans, fluides et dynamique éruptive

Directeur : M. Georges BOUDON

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7577, intitulée Géomagnétisme, paléomagnétisme et géophysique de surface

Directeur : M. Jean-Pierre VALET, directeur de recherche

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7578, intitulée Tectonique, mécanique de la lithosphère

Directeur : M. Geoffrey KING, physicien

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7579, intitulée Physique et chimie des interactions géologiques

Directeur : M. Claude JAUPART, professeur

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7580, intitulée Laboratoire de sismologie

Directeur : M. Jean-Pierre VILLOTTE, physicien

Section d'évaluation : 18

Art. 2. - Est inséré après l'article 3 de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée un article 3-1 ainsi rédigé :

« Art. 3-1. - Sont prolongées, à titre exceptionnel, pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 les Unités Mixtes de Recherche suivantes figurant dans le contrat quadriennal de l'Institut de physique du globe de Paris :

#### Département Sciences de l'univers

##### Délégation Paris B

Etablissement principal : Institut de physique du globe de Paris

Autres établissements : UNIV PARIS 6, UNIV PARIS 7

UMR n° 7047, intitulée Physico-chimie des fluides géologiques

Directeur : M. Pierre AGRINIER, aide physicien

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7096, intitulée Département de géophysique spatiale et planétaire

Directeur : M. Philippe LOGNONNE, professeur

Directeur-Adjoint : M. Michel DIAMENT, physicien

Section d'évaluation : 18

Autres établissements : UNIV PARIS 7, UNIV PARIS 6

UMR n° 7097, intitulée Laboratoire de géosciences marines

Directeur : M. Satish SINGH, professeur

Directrice-adjointe : Mme Catherine MEVEL, directeur de recherche

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7577, intitulée Géomagnétisme, paléomagnétisme et géophysique de surface

Directeur : M. Jean-Pierre VALET, directeur de recherche

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7578, intitulée Tectonique, mécanique de la lithosphère

Directeur : M. Geoffrey KING, physicien

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7579, intitulée Physique et chimie des interactions géologiques

Directeur : M. Claude JAUPART, professeur

Section d'évaluation : 18

Autre établissement : UNIV PARIS 7

UMR n° 7580, intitulée Laboratoire de sismologie

Directeur : M. Jean-Pierre VILLOTTE, physicien

Section d'évaluation : 18 »

Art. 3. - Est inséré après l'article 5 de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée, un article 5-1 ainsi rédigé :

« Art. 5-1. - Le mandat confié aux directeurs et aux directeurs adjoints mentionnés à l'article 3-1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de six mois. »

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

#### Unités de recherche - RMLR : 2721

#### Décision n° 051302SUNI du 21 avril 2005 portant modification de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 de création et renouvellement des unités mixtes de recherche

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004 ; accord des délégations gestionnaires compétentes.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1 de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 7160 sont modifiées comme suit :

#### Département Sciences de l'univers

##### Délégation Ile-de-France Est

Etablissement principal : Université Pierre et Marie Curie (Paris VI)

Autre établissement : M.N.H.N.

UMR n° 7160, intitulée Minéralogie, Pétrologie.

Directeur : M. Jean-Pierre LORAND, directeur de recherche

Section d'évaluation : 18

Art. 2. - La décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 avril 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

**Unités de service – RMLR : 2741****Décision n° 051195SUNI du 13 avril 2005 modifiant la décision n° 042000SUNI du 8 décembre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 834 – Institut de physique du globe de Paris**

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; D. du 22-09-2004 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 042000SUNI du 08-12-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 042000SUNI du 8 décembre 2004 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 1<sup>er</sup>. – L'UMS n° 834 intitulée « Institut de physique du Globe de Paris » est prolongée, à titre exceptionnel, pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sous réserve de la mise en œuvre d'un avenant à la convention de création. »

Art. 2. – La décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 avril 2004.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Unités de service – RMLR : 2741****Décision n° 050014SCHS du 28 mars 2005 portant renouvellement de l'UMS n° 844 – Maison René Ginouvès**

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; CON. du 09-12-1996.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'unité mixte de service (UMS) n° 844 intitulée « Maison René Ginouvès » est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, sous réserve de la mise en œuvre d'un avenant à la convention constitutive.

Art. 2. – Le mandat de Directeur de Monsieur Pierre ROUILLARD, Directeur de recherche, est renouvelé, dans les conditions prévues à l'article 3 de la convention susvisée.

Le mandat de Directrice adjointe de Madame Sophie BLANCHY, Chargée de recherche, est renouvelé, dans les conditions prévues à l'article 3 de la convention susvisée.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

## Relations et échanges avec l'extérieur

### Groupements d'intérêt public (GIP) – RMLR : 303

#### Avis relatif à une décision portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention constitutive modifiée du GIP - Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (GIP ANRS)

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : RECR0500054V - JO du 20-04-2005, p. 6951, texte n° 93

Par une décision du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 21 mars 2005, l'avenant n° 2 à la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « ANRS » est approuvé.

#### EXTRAIT DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

##### *Membres*

Le groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales (ANRS) » est constitué entre :

D'une part :

- l'Etat, représenté par le ministre chargé de la recherche, le ministre chargé de la santé et le ministre chargé des affaires étrangères ;

D'autre part :

- le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'Institut de recherche pour le développement et l'Institut Pasteur.

##### *Objet*

L'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales a pour objet l'animation, l'évaluation, la coordination et le financement des programmes de recherche sur le VIH/sida et les hépatites virales, quel que soit le domaine scientifique concerné, dans le respect de l'autonomie des programmes et des procédures d'évaluation des organismes de recherche adhérant au groupement.

A cet effet, l'agence a, dans le cadre de ses moyens, pour mission de :

1. Identifier les nouvelles équipes susceptibles de jouer un rôle important dans ce champ d'activité et chercher à les attirer par des actions d'incitation adaptées ;
2. Développer les interactions possibles entre les différents domaines de recherche et assurer la coordination de la recherche ;

3. Favoriser la concertation régulière des équipes de chercheurs par l'organisation de colloques thématiques réunissant, au sein de structures d'animation, les acteurs ou futurs acteurs dans les thèmes de recherche concernés ;

4. Répartir les moyens qui lui sont apportés par l'Etat entre les organismes publics de recherche, les laboratoires universitaires, les établissements hospitaliers, les industriels et les organismes privés ;

5. Tenir à jour une information permanente, à la disposition de tous, sur l'état d'avancement des recherches et sur les moyens qui leur sont consacrés ;

6. Inscrire les actions de recherche dans un cadre international de coopération impliquant les pays industrialisés et les pays en développement.

Pour la réalisation de ses missions, dans le respect des avis de son conseil scientifique, l'agence dispose notamment des moyens d'action suivants :

1. Financement de projets de recherche, de bourses et d'équipements ;

2. Soutien et développement d'actions incitatives et coordonnées ;

3. Aide aux laboratoires publics et soutien à des programmes industriels sous toutes les formes jugées nécessaires ;

4. Financement d'essais thérapeutiques ou de toute autre forme d'action nécessaire au développement de la recherche clinique, dans le respect des règles éthiques et du cadre législatif de la France et des pays où la recherche est menée.

##### *Siège social*

Le siège du groupement est fixé au 101, rue de Tolbiac, 75013 Paris. Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du conseil d'administration.

##### *Responsabilité des membres*

Les membres du groupement sont responsables sur leur patrimoine à proportion de leurs droits statutaires. Dans leurs rapports avec les tiers, ils sont responsables des dettes du groupement dans les mêmes proportions. Ils ne sont pas solidaires.

## Questions administratives et juridiques générales

### Présentation des documents - RMLR : 431

#### Vocabulaire des télécommunications (liste de termes, expressions et définitions adoptés)

Commission générale de terminologie et de néologie – NOR : CTNX0508286K - JO du 05-05-2005, p. 7881, texte n° 144

#### I. - Termes et définitions

##### accès sans fil à l'internet

*Abréviation* : ASFI.

*Forme abrégée* : internet sans fil.

*Domaine* : Informatique - Télécommunications/Radiocommunications.

*Définition* : Accès à l'internet par des moyens de radiocommunication.

*Note* : Les techniques d'accès peuvent être, par exemple, celles des normes internationales dites « Wi-Fi » (abréviation de l'anglais *wireless fidelity*) et « WiMax » (abréviation de l'anglais *worldwide interoperability for microwave access*).

*Voir aussi* : zone d'accès sans fil.

*Équivalent étranger* : wireless Internet access.

##### message multimédia

*Domaine* : Informatique - Télécommunications/Radiocommunications.

*Définition* : Message émis dans un réseau de radiocommunication avec les mobiles, pouvant contenir des images, des sons ou des textes.

*Note* : L'abréviation « MMS », parfois en usage, qui provient de l'expression anglaise *multimedia message service*, est déconseillée.

*Voir aussi* : minimessage, service de messages multimédias.

*Équivalent étranger* : MMS message, multimedia message.

##### zone d'accès sans fil

*Forme abrégée* : zone ASFI.

*Domaine* : Informatique - Télécommunications/Radiocommunications.

*Définition* : Espace où le public bénéficie de services radioélectriques temporaires ou permanents à haut débit, notamment d'un accès sans fil à l'internet.

*Note* :

1. Les centres de congrès, hôtels, lieux de manifestations sportives, gares, aéroports offrent souvent des zones d'accès sans fil.

2. Les techniques d'accès peuvent être, par exemple, celles des normes internationales dites « Wi-Fi » (abréviation de l'anglais *wireless fidelity*) et « WiMax » (abréviation de l'anglais *worldwide interoperability for microwave access*).

*Voir aussi* : accès sans fil à l'internet.

*Équivalent étranger* : hot spot.

#### II. - Table d'équivalence

##### A. - Termes étrangers

TERME ETRANGER (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	EQUIVALENT FRANCAIS
hot spot.	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	<b>zone d'accès sans fil, zone ASFI.</b>
MMS message, multimédia message.	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	<b>message multimédia.</b>
multimédia message service (MMS), multimedia messaging service (MMS).	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	service de messages multimédias
spammer	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	arroiseur, -euse, n.
wireless Internet access.	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	<b>accès sans fil à l'Internet (ASFI), internet sans fil.</b>
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire. (2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I ( <i>Termes et définitions</i> )		

**B. - Termes français**

TERME FRANÇAIS (1)	DOMAINE/SOUS-DOMAINE	EQUIVALENT ETRANGER
<b>accès sans fil à l'internet (ASFI), internet sans fil.</b>	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	wireless Internet access.
arroseur, -euse, n.	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	spammer.
<b>internet sans fil, accès sans fil a l'internet (ASFI).</b>	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	wireless Internet access.
<b>message multimédia.</b>	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	MMS message, multimédia message.
service de messages multimedias	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	multimédia message service (MMS), multimedia messaging service (MMS).
<b>zone d'accès sans fil, zone ASFI.</b>	Informatique – Télécommunications/ Radiocommunications.	hot spot.

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (*Termes est définitions*)

(2) Il s'agit d'équivalents anglais sauf mention contraire.

## Les personnels du CNRS

### Etranger - RMLR : 558

**Décret n° 2005-354 du 15 avril 2005 modifiant le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 fixant les conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif**

Affaires étrangères - NOR : MAEA0520059D - JO du 19-04-2005, p. 6882, texte n° 19

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; L. n° 99-944 du 15-11-1999 ; D. n° 67-290 du 28-03-1967 mod. ; D. n° 86-416 du 12-03-1986 mod. ; D. n° 2002-22 du 04-01-2002 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 12 mars 1986 susvisé est ainsi rédigé :

« - par les personnels civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ; ».

Art. 2. - L'article 3 du même décret est abrogé.

Art. 3. - L'article 4 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

I. - Après le deuxième alinéa, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« - le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ; ».

II. - Le troisième alinéa est ainsi rédigé :

« - à condition qu'ils vivent habituellement sous le toit de l'agent, les enfants de l'agent, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont à la charge de l'agent au sens des articles L. 513-1 et L. 521-2 du code de la sécurité sociale, les enfants infirmes mentionnés à l'article 196 du code général des impôts. L'âge des enfants s'apprécie au jour prévu pour le voyage ; ».

III. - Le quatrième alinéa est abrogé.

IV. - Le cinquième alinéa est ainsi rédigé :

« - les ascendants de l'agent, de son conjoint ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité qui vivent habituellement sous le toit de l'agent et qui, en application de la législation fiscale applicable en France métropolitaine, ne sont, ou ne seraient, pas assujettis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. »

V. - Le dernier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Toutefois, lorsque le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité d'un agent bénéficie de son propre chef de la prise en charge de voyages, de changement de résidence et/ou de congé, il ne peut prétendre aux mêmes droits en sa qualité de conjoint ou de partenaire lié par un pacte civil de solidarité. »

Art. 4. - Après le dernier alinéa du 2° de l'article 5 du même décret, il est ajoutée une dernière phrase ainsi rédigée :

« Lorsque l'agent est ressortissant d'un des Etats mentionnés à l'article 5 *bis* de la loi du 13 juillet 1983

susvisée et n'a pas de résidence habituelle ou familiale en France, il y a lieu de prendre en compte son dernier lieu de résidence habituel dans la Communauté européenne ou dans l'Espace économique européen ; ».

Art. 5. - L'article 20 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 20. - L'agent changeant de résidence et régi, dans son affectation de départ et/ou de destination, par les dispositions du décret du 28 mars 1967 susvisé ou du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger a droit, s'il n'est pas recruté sur place ou résident au sens des dispositions de ces décrets, à la prise en charge :

- du voyage entre son ancienne et sa nouvelle résidence pour lui-même et les membres de sa famille, dans les conditions prévues au titre VI du présent décret ;

- des autres frais qui en résultent pour lui-même et les membres de sa famille dans les conditions prévues aux articles 24 et suivants du présent titre.

Lorsque l'agent prend un congé annuel en France métropolitaine à l'occasion d'un changement de résidence à l'étranger, la prise en charge des frais de voyage inclut le passage par sa résidence en France métropolitaine ou, à défaut, son passage par Paris. »

Art. 6. - Le deuxième alinéa de l'article 22 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'agent muté entre deux pays étrangers, dont la famille est empêchée de le suivre dans son nouveau lieu d'affectation pour l'une des raisons mentionnées à l'alinéa précédent, a droit à la prise en charge des frais de changement de résidence des membres de sa famille jusqu'à sa résidence en France ou, à défaut, jusqu'à sa résidence habituelle ou familiale dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen. »

Art. 7. - A l'article 24 du même décret, les mots : « ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité » sont ajoutés après les mots : « Lorsque deux conjoints ».

Art. 8. - L'article 25 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

I. - Au quatrième alinéa, les mots : « sa résidence en France » sont remplacés par les mots : « sa résidence en France ou, à défaut, sa résidence habituelle ou familiale dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen ».

II. - Au cinquième alinéa, les mots : « un arrêté conjoint du ministre des relations extérieures, du ministre de l'économie, des finances et du budget et du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives » sont remplacés par les mots : « un arrêté conjoint du ministre des affaires étrangères, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique ».

III. - Au huitième alinéa, les mots : « le coût de cette prestation est établi par convention annuelle passée par le ministère des relations extérieures après appel à la concurrence auprès des entrepreneurs de déménagements internationaux et consultation de la commission des marchés d'approvisionnement généraux instituée par le décret n° 72-199 du 13 mars 1972 relatif aux commissions spécialisées des marchés, pris en application de l'article 207 du code des marchés publics » sont remplacés par les mots : « le coût de cette prestation est établi par convention annuelle passée par le ministre des affaires étrangères après appel à la concurrence auprès des entrepreneurs de déménagements internationaux et consultation de la commission instituée par le décret n° 2004-1299 du 26 novembre 2004 relatif à la commission des marchés publics de l'Etat ».

IV. - Dans le tableau, les mots : « ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité » sont ajoutés après les mots : « Conjoint ».

Art. 9. - L'article 26 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 26. - Un abattement de 50 % est opéré sur le décompte mentionné à l'article 25 du présent décret en cas de :

1° Affectation de l'agent dans un poste situé à l'étranger comportant l'occupation d'un logement entièrement meublé et équipé par l'administration ;

2° Départ de l'agent d'un poste situé à l'étranger comportant l'occupation d'un logement entièrement meublé et équipé par l'administration ;

3° Mutation de l'agent d'un poste situé à l'étranger vers un autre poste situé à l'étranger comportant tous les deux l'occupation d'un logement entièrement meublé et équipé par l'administration. »

Art. 10. - L'article 27 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 27. - L'abattement mentionné à l'article précédent est de 25 % en cas de :

1° Affectation de l'agent dans un poste situé à l'étranger comportant l'occupation d'un logement partiellement meublé et équipé par l'administration ;

2° Départ de l'agent d'un poste situé à l'étranger comportant l'occupation d'un logement partiellement meublé et équipé par l'administration ;

3° Mutation d'un poste situé à l'étranger vers un autre poste situé à l'étranger comportant soit tous les deux l'occupation d'un logement partiellement meublé et équipé par l'administration, soit lorsque l'un d'eux comporte l'occupation d'un logement partiellement meublé et équipé par l'administration. »

Art. 11. - Au premier alinéa de l'article 31 du même décret, les mots : « les chefs, conseillers et assistants de mission de coopération et d'action culturelle, ainsi que les agents visés par un arrêté conjoint du ministre de l'économie, des finances et du budget, du ministre des relations extérieures et du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives » sont remplacés par les mots : « les conseillers et attachés de coopération et/ou d'action cultu-

relle ainsi que les agents déterminés par un arrêté conjoint du ministre des affaires étrangères, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la fonction publique ».

Art. 12. - L'article 34 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 34. - L'agent en poste à l'étranger autorisé à prendre un congé annuel bénéficie, à l'issue d'un temps de séjour fixé par arrêté conjoint du ministre des affaires étrangères et du ministre chargé du budget, de la prise en charge par l'administration de ses frais de voyage et de ceux de sa famille. Cette prise en charge s'effectue, dans les conditions prévues au titre VI du présent décret, entre sa résidence à l'étranger et sa résidence en France ou, à défaut, entre sa résidence à l'étranger et sa résidence habituelle ou familiale dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen.

L'agent muté à sa demande et n'ayant pas accompli, à l'issue d'un congé annuel ayant donné lieu à prise en charge des frais de voyage, cinq mois de services dans l'une des situations mentionnées à l'article 17 du décret du 28 mars 1967 susvisé et à l'article 9 du décret du 4 janvier 2002 précité rembourse à l'administration le montant de la dernière prise en charge dont il a bénéficié à l'occasion de ses congés annuels. Les périodes de congés annuels ne sont pas prises en compte pour le décompte des cinq mois de services. »

Art. 13. - L'article 36 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 36. - Les enfants, le conjoint ou le partenaire d'un agent en poste à l'étranger retenus en France ou dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen pour des raisons de sécurité, de santé ou d'études ou pour obligation professionnelle ont droit à la prise en charge par l'administration d'autant de voyages aller-retour entre leur résidence dans l'un des Etats susmentionnés et la résidence de l'agent que ce dernier au titre de ses congés annuels. »

Art. 14. - L'article 37 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 37. - L'agent en poste à l'étranger dont un enfant cesse d'être à charge, au sens de l'article 4 du présent décret, a droit, à l'occasion d'un voyage de congé annuel pris en charge par l'administration ou d'un changement de résidence, à la prise en charge du retour définitif de celui-ci jusqu'à la résidence de l'agent en France ou, à défaut, jusqu'à la résidence habituelle ou familiale de l'agent dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen. Lorsque la date de retour de l'enfant répond à une obligation d'études, la prise en charge des frais de changement de résidence peut se faire de façon anticipée.

Si l'agent a bénéficié, dans les cinq mois qui précèdent le retour définitif de son enfant, de la prise en charge des frais de voyage de congé annuel au titre de cet enfant, les frais de voyage de retour définitif de l'enfant ne sont pas pris en charge.

La liquidation de la part d'indemnité forfaitaire de changement de résidence correspondant au rapatriement de l'enfant se fait à l'occasion du premier changement de résidence de l'agent.

Cette part n'est pas due si l'agent a bénéficié d'une indemnité de changement de résidence, tenant compte des droits de l'enfant concerné, dans les six mois précédant la date où l'enfant a cessé d'être à sa charge. »

Art. 15. - Le premier alinéa de l'article 41 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 41. - L'agent en poste à l'étranger muté à sa demande ou démissionnaire en cours d'affectation à l'étranger bénéficie de la prise en charge des frais de voyage et de changement de résidence pour lui-même et les membres de sa famille aux conditions suivantes : ».

Art. 16. - L'article 43 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

I. - Au premier alinéa, les mots : « relations extérieures » sont remplacés par les mots : « affaires étrangères ».

II. - Aux premier et deuxième alinéas, les mots : « ou de son partenaire lié par un pacte civil de solidarité » sont ajoutés après les mots : « de son conjoint ».

Art. 17. - Après l'article 43 du même décret, il est inséré un article 43 bis ainsi rédigé :

« Art. 43 bis. - L'agent régi par les dispositions du décret du 28 mars 1967 susvisé ou par celles du décret du 4 janvier 2002 précité et placé en appel spécial a droit à la prise en charge des frais de voyage engagés à destination de la France métropolitaine, pour lui-même et les membres de sa famille, s'ils ne sont pas pris en charge par ailleurs.

Lorsque l'agent, placé en appel spécial reçoit instruction de reprendre ses fonctions dans son pays d'affectation, les frais de voyage à destination de ce pays sont pris en charge par l'administration. Les frais de voyage de la famille de l'agent sont pris en charge, sur accord préalable de l'administration délivré au regard de la situation politique ou des circonstances locales dans le pays d'affectation de l'agent.

L'agent placé en appel spécial et autorisé par l'administration à retourner dans son pays d'affectation pour y effectuer son déménagement n'a droit à la prise en charge des frais de voyage que pour lui-même.

Dans le cas où l'agent doit rester présent à son poste par nécessité de service, les frais de voyage liés au départ des membres de sa famille sont pris en charge par l'administration, sur accord préalable de sa part, s'ils ne sont pas pris en charge par ailleurs. Cette prise en charge s'effectue jusqu'à la résidence de l'agent en France ou, à défaut, jusqu'à sa résidence habituelle ou familiale dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen. Les frais de voyage engagés à l'occasion du retour de la famille dans le pays d'affectation de l'agent sont pris en charge par l'administration, sur accord préalable de sa part délivré au regard de la situation politique ou des circonstances locales dans ce pays. »

Art. 18. - L'article 45 du même décret est modifié ainsi qu'il suit :

I. - Le troisième alinéa est ainsi rédigé :

« Lorsque la famille d'un agent décédé dans le pays où il était affecté décide de procéder à l'inhumation ou à la crémation du corps dans ledit pays, les frais d'obsèques sont à la charge de l'administration. Dans les autres cas, les frais d'obsèques sont à la charge de la famille. »

II. - Le quatrième alinéa est abrogé.

III. - Au cinquième alinéa, les mots : « pays de la résidence » sont remplacés par les mots : « pays d'affectation ».

IV. - Le huitième alinéa est ainsi rédigé :

« Les frais de changement de résidence de la famille de l'agent décédé et les frais de déménagement des biens meubles de celui-ci sont pris en charge par l'administration, dans les conditions définies aux articles 24 et suivants du présent décret, jusqu'au lieu où était située la résidence de l'agent en France ou, à défaut, jusqu'au lieu où était située sa résidence habituelle ou familiale dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen. »

Art. 19. - L'intitulé du titre VI du même décret est ainsi rédigé :

« Modalités de prise en charge des frais de voyage et de déplacement ».

Art. 20. - A l'article 52 du même décret, les mots : « en francs » sont remplacés par les mots : « en euros » et les mots : « au millier de francs » sont remplacés par les mots : « à la centaine d'euros ».

Art. 21. - Dans l'ensemble du décret du 12 mars 1986 susvisé, les mots : « congé administratif » sont remplacés par les mots : « congé annuel » et les mots : « congés administratifs » sont remplacés par les mots : « congés annuels ».

Art. 22. - Le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 avril 2005.

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

Le ministre des affaires étrangères,  
Michel BARNIER

Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,  
Thierry BRETON

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,  
Renaud DUTREIL

Le ministre délégué au budget  
et à la réforme budgétaire,  
porte-parole du Gouvernement,  
Jean-François COPE

---

## Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

### Tarifs - RMLR : 6334

#### Décision n° 050097DR07 du 6 avril 2005 fixant la tarification de la location de l'amphithéâtre de la délégation Rhône-Auvergne

Délégation Rhône-Auvergne

Vu DEC. n° 040139DAJ du 23-12-2004 ; DEC. n° 040140DAJ du 23-12-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le montant de la location de l'amphithéâtre de la Délégation Rhône-Auvergne est fixé comme suit :

- Location sur crédits CNRS : 132 € HT la 1/2 journée et 264 € HT la journée complète

- Location sur crédits non CNRS : 165 € HT la 1/2 journée et 330 € HT la journée complète

Art. 2. - Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005.

Art. 3. - La décision référence SG/DFI/T9707 du 27 mars 1997 est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 6 avril 2005.

Le délégué régional Rhône-Auvergne,  
Bruno ANDRAL

# Mesures particulières

## Cabinet du ministre

### Arrêté du 14 avril 2005 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet du ministre délégué

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : RECB0500056A - JO du 15-04-2005, texte n° 42

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 30-03-2004 ; D. du 25-02-2005 ; A. du 08-04-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions exercées en qualité de conseillère au cabinet du ministre délégué par Mlle Eva Portier, ingénieure de l'armement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Art. 2. - A cette même date, M. Laurent Jannin, ingénieur principal de l'armement, est nommé conseiller pour les affaires spatiales et énergétiques au cabinet du ministre délégué.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 2005.

Le ministre délégué à la recherche,  
François D'AUBERT

## Concours

### Décision n° 050005SGCN du 6 avril 2005 fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2005

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 21, 43 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 12-11-2004 ; A. du 22-11-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Dans les sections suivantes du Comité National, pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2005, les intitulés des sections de jury d'admissibilité sont fixés comme suit :

#### Section 7 – Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication)

*Concours de chargés de recherche*

- Automatique, signal, informatique.
- Signal, informatique, automatique.
- Informatique, signal, automatique.
- Informatique, automatique, signal.

#### Section 9 – Ingénierie des matériaux et des structures – Mécanique des solides - Acoustique

*Concours de chargés de recherche*

- Acoustique et Matériaux.
- Matériaux, Acoustique, Biomécanique.
- Structures et Acoustique.
- Procédés, Structures et Matériaux.

*Concours de directeurs de recherche*

- Matériaux, Acoustique et Structures.
- Acoustique et Structures.
- Structures, Acoustique et Matériaux.

#### Section 11 – Systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie

*Concours de chargés de recherche*

- Chimie des Polymères - systèmes supra et macromoléculaires - matériaux polymères.
- Physique et chimie macromoléculaires - matériaux polymères - systèmes supra et macromoléculaires.
- Matériaux polymères - systèmes supra et macromoléculaires.

#### Section 15 – Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés

*Concours de chargés de recherche*

- Chimie du solide, matériaux hybrides.
- Chimie du solide.
- Chimie des matériaux.
- Métallurgie et thermodynamique.

#### Section 16 – Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules biologiques

*Concours de chargés de recherche*

- Biomolécules : structures et mécanismes d'action.
- Mécanismes d'action et structure des biomolécules.

*Concours de directeurs de recherche*

- Biomolécules : structures et mécanismes d'action.
- Mécanismes d'action et structure des biomolécules.

#### Section 18 – Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

*Concours de chargés de recherche*

- Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles.
- Terre et planètes telluriques : structure, modèles, histoire.

*Concours de directeurs de recherche*

- Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles.

**Section 21 – Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant***Concours de chargés de recherche*

- Structure, Reconnaissance, Biosynthèse et Interaction des Biomolécules.
- Biosynthèse, Structure, Interaction et Reconnaissance des Biomolécules.
- Interaction, Reconnaissance, Structure et Biosynthèse des Biomolécules.

*Concours de directeurs de recherche*

- Structure, Reconnaissance, Biosynthèse et Interaction des Biomolécules.
- Biosynthèse, Structure, Interaction et Reconnaissance des Biomolécules.
- Interaction, Reconnaissance, Structure et Biosynthèse des Biomolécules.

**Section 22 - Organisation, expression et évolution des génomes***Concours de chargés de recherche*

- Génétique des organismes procaryotes et eucaryotes.
- Dynamique et expression des génomes.
- Génomique et maladies génétiques.

*Concours de directeurs de recherche*

- Dynamique et expressions des génomes.
- Génétique des organismes procaryotes et eucaryotes.

**Section 25 – Physiologie moléculaire et intégrative***Concours de chargés de recherche*

- Physiologie intégrative.
- Physiologie cellulaire et moléculaire.
- Physiologie des systèmes périphériques - fonctions du système nerveux.

*Concours de directeurs de recherche*

- Physiologie intégrative.
- Physiologie cellulaire et moléculaire.
- Physiologie des systèmes périphériques - fonctions du système nerveux.

**Section 27 – Comportement, cognition, cerveau***Concours de chargés de recherche*

- Comportement, cognition, neurosciences.
- Neurosciences comportementales, psychologie cognitive comparée.
- Psychologie comparée, neurologie comportementale.
- Neurosciences cognitives, psychologie, psychopathologie, éthologie.

*Concours de directeurs de recherche*

- Psychologie, éthologie, neurosciences cognitives.
- Cognition, neurosciences intégratives, comportement.
- Neurosciences comportementales, psychologie cognitive.

**Section 36 – Sociologie – Normes et règles***Concours de chargés de recherche*

- Sociologie - normes - règles.
- Règles - normes - sociologie.
- Normes - règles - sociologie.
- Sociologie - règles - normes.

**Section 40 – Politique, pouvoir, organisation***Concours de chargés de recherche*

- Politique - Pouvoir - Organisation.
- Pouvoir - Politique - Organisation.
- Organisation - Politique - Pouvoir.
- Politique - Organisation - Pouvoir.

**Commission interdisciplinaire 44 - Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique***Concours de chargés de recherche*

- Modélisation, Système, Bio-informatique.
- Système, Bio-informatique, Modélisation.
- Système, Modélisation, Bio-informatique.

*Concours de directeurs de recherche*

- Modélisation, Bio-informatique.
- Bio-informatique, Modélisation.

**Commission interdisciplinaire 45 - Cognition, langage, traitement de l'information, systèmes naturels et artificiels***Concours de chargés de recherche*

- Cognition et représentation.
- Fonctions cognitives et langage.
- Information et cognition.

*Concours de directeurs de recherche*

- Fonctions et représentations cognitives.
- Langage et traitement de l'information.

**Commission interdisciplinaire 46 - Risques environnementaux et société***Concours de chargés de recherche*

- Gestion des risques environnementaux.
- Risques environnementaux et société.
- Impacts socio-économiques des risques environnementaux.

*Concours de directeurs de recherche*

- Risques environnementaux et société.

**Commission interdisciplinaire 47 - Astroparticules***Concours de chargés de recherche*

- Univers et particules.
- Haute énergie et cosmologie.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 avril 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

**Concours****Décision n° 050006SGCN du 21 avril 2005 fixant les intitulés des sections de jury d'admissibilité pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du Centre national de la recherche scientifique au titre de l'année 2005**

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 21, 43 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 12-11-2004 ; A. du 22-11-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. – Dans les sections et commissions interdisciplinaires suivantes du Comité National, pour les concours de recrutement des chargés de recherche et des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2005, les intitulés des sections de jury d'admissibilité sont fixés comme suit :

**Section 1 – Mathématiques et interactions des mathématiques***Concours de chargés de recherche*

- Traitement du signal et de l'image.
- Mathématiques pures et appliquées.
- Mathématiques statiques et dynamiques.
- Mathématiques discrètes et continues.
- Mathématiques déterministes et aléatoires.

*Concours de directeurs de recherche*

- Mathématiques et interactions des mathématiques.

**Section 2 – Théories physiques : méthodes, modèles et applications***Concours de chargés de recherche*

- Théories physiques.
- Physique théorique.

**Section 4 – Atomes et Molécules - Optique et Lasers - Plasmas chauds***Concours de chargés de recherche*

- Molécules, solides moléculaires et applications.
- Plasmas et lasers intenses.
- Agrégats, nanophysique, collisions, surfaces, ions multichargés.
- Optique non-linéaire, photonique, biophysique.
- Physique atomique et processus fondamentaux, métrologie, optique quantique.
- Applications de la spectroscopie moléculaire et de l'optique à la physique atmosphérique et à l'astrophysique.

**Section 5 – Matière condensée : Organisation et dynamique***Concours de chargés de recherche*

- Matériaux – Organisation.
- Matière condensée – Propriétés.
- Structure – Interactions.
- Matériaux – Interfaces.
- Matière condensée – Interactions.
- Structures – Propriétés.

**Section 8 – Micro et nano-technologies, électronique, photonique, électromagnétisme, énergie électrique***Concours de chargés de recherche*

- Micro nano-technologies, Micro-électronique, ondes, génie électrique.
- Nano-technologies, électronique, photonique, énergie électrique.
- Micro-technologies, électronique, ondes, énergie électrique.
- Nano-technologies, micro-électronique, photonique, génie électrique.

*Concours de directeurs de recherche*

- Micro nano-technologies, Micro-électronique, ondes, génie électrique.
- Nano-technologies, électronique, photonique, énergie électrique.
- Micro-technologies, électronique, ondes, énergie électrique.
- Nano-technologies, micro-électronique, photonique, génie électrique.

**Section 10 – Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation***Concours de chargés de recherche*

- Milieux fluides et réactifs, transferts, transports, procédés de transformation.
- Transferts, transports, procédés de transformation, milieux fluides et réactifs.
- Transports, procédés de transformation, milieux fluides et réactifs, transferts.
- Procédés de transformation, milieux fluides et réactifs, transferts, transports.

*Concours de directeurs de recherche*

- Biomolécules : structures et mécanismes d'action.
- Mécanismes d'action et structure des biomolécules.

**Section 14 – Chimie de coordination, interfaces et procédés***Concours de chargés de recherche*

- Chimie de coordination et molécules.
- Interface et catalyse hétérogène.

*Concours de directeurs de recherche*

- Chimie de coordination, interfaces et procédés.

**Section 17 – Système solaire et univers lointain***Concours de chargés de recherche*

- Système solaire et univers lointain – Sirius.
- Système solaire et univers lointain – Canopus.
- Système solaire et univers lointain – Vega.

*Concours de directeurs de recherche*

- Système solaire et univers lointain.

**Section 19 - Système Terre : enveloppes superficielles***Concours de chargés de recherche*

- Dynamique et évolution des environnements.
- Enveloppes superficielles : structure et dynamique.

*Concours de directeurs de recherche*

- Dynamique et évolution des environnements.
- Enveloppes superficielles : structure et dynamique.

**Section 24 - Interactions cellulaires***Concours de chargés de recherche*

- Interactions cellulaires.
- Communications intercellulaires.
- Biologie des interactions cellulaires.

*Concours de directeurs de recherche*

- Interactions cellulaires.
- Communications intercellulaires.

**Section 26 - Développement, évolution, reproduction, vieillissement***Concours de chargés de recherche*

- Biologie, physiologie et pathologies de la reproduction, du développement et du vieillissement.
- Aspects moléculaires, cellulaires du développement, de la reproduction et du vieillissement.
- Biologie du développement et de la reproduction et du vieillissement : aspects moléculaires, cellulaires et pathologiques.

*Concours de directeurs de recherche*

- Biologie, physiologie et pathologies de la reproduction, du développement et du vieillissement.
- Aspects moléculaires, cellulaires du développement, de la reproduction et du vieillissement.
- Biologie du développement et de la reproduction et du vieillissement : aspects moléculaires, cellulaires et pathologiques.

**Section 29 - Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules***Concours de chargés de recherche*

- Evolution, biodiversité et adaptations biologiques.
- Biodiversité, adaptations biologiques et évolution.
- Adaptations biologiques, biodiversité et évolution.

*Concours de directeurs de recherche*

- Biodiversité, évolution et adaptations biologiques.

**Section 30 - Thérapeutique, médicaments et bioingénierie : concepts et moyens***Concours de chargés de recherche*

- Bio-ingénierie et pharmacologie.
- Imagerie et pharmacologie.
- Pharmacologie et bio-ingénierie.

*Concours de directeurs de recherche*

- Bio-ingénierie et pharmacologie.

- Imagerie et pharmacologie.
- Pharmacologie et bio-ingénierie.

**Section 32 - Mondes anciens et médiévaux***Concours de chargés de recherche*

- Archéologie, civilisation matérielle, production artistique.
- Histoire, culture écrite, langues, textes, images.

*Concours de directeurs de recherche*

- Archéologie, civilisation matérielle, production artistique.
- Histoire, culture écrite, langues, textes, images.

**Section 34 - Langues, langage, discours***Concours de chargés de recherche*

- Langues, langage, discours.
- Langages, discours, langues.
- Discours, langues, langage.

*Concours de directeurs de recherche*

- Linguistiques.
- Sciences du langage.

**Section 37 - Economie et gestion***Concours de chargés de recherche*

- Marchés et organisations.
- Comportements individuels et structures.
- Systèmes économiques et sociaux.

**Section 39 - Espaces, territoires et sociétés***Concours de chargés de recherche*

- Espaces, territoires et sociétés.
- Territoires, espaces et sociétés.
- Sociétés, territoires et espaces.
- Espaces, sociétés et territoires.

*Concours de directeurs de recherche*

- Espaces, territoires et sociétés.
- Territoires, espaces et sociétés.
- Sociétés, territoires et espaces.

**Commission interdisciplinaire 43 - Impacts sociaux du développement des nanotechnologies***Concours de chargés de recherche*

- Nano.

*Concours de directeurs de recherche*

- Impacts.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 avril 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

**Concours****Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes**

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>nd</sup>e classe</b>			
MR DELTEL	CHARLES	474	02/03/2005
MR SAVALLE	RENAUD	472	01/03/2005
MLE THOMAZEAU	KARINE	230	01/03/2005
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>nd</sup>e classe</b>			
MR BROCHARD	PIERRE	479	01/03/2005
MLE CHOSSENOT	RAPHAELLE	145	01/03/2005
MR GUIOT	NICOLAS	479	14/03/2005
MME HEIGEAS	LAURE	478	14/02/2005
MR TANCREZ	HERVE	109	01/03/2005
<b>Assistants ingénieurs</b>			
MR DUVINAGE	STEVE	62	14/03/2005
MLE PITON	ANNE	497	01/03/2005
MR PRIOUR	ELVEN	183	01/03/2005
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>			
MLE COMBETTE	SANDRINE	257	01/03/2005
MR GAZIL	EMMANUEL	260	01/03/2005
MLE HACKNEY	CANDICE	413	01/03/2005
MLE KHALFALLAH	LEILA	260	01/03/2005
MME MARS	AROUL-MARIE	260	01/03/2005
<b>Adjointes techniques de la recherche</b>			
MR AGOSTINI	SIMON	419	07/03/2005
MLE GALLOIS	DEBORAH	416	01/03/2005
MLE GIORDANO	CECILE	417	01/03/2005
MLE PHILIPPOT	VANESSA	415	01/03/2005
MR SAEZ	JEREMY	417	01/03/2005

**Concours****Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes**

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>nd</sup>e classe</b>				
MR BOUJRAD	ABDERRAHMAN	514	C	01/01/2005
MR CADIOU	ARNAUD	514	C	01/01/2005
MR HUGUET	YVES	514	C	01/01/2005
MR LE FLOUR	THIERRY	518	E	01/01/2005
MR OLIVERO	PHILIPPE	518	E	01/01/2005
MME PAPILLON	MARIE-HELENE	530	H	01/01/2005
MR PINOT	LAURENT	514	C	01/01/2005
MR PREVOST	CHRISTOPHE	514	C	01/01/2005
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>nd</sup>e classe</b>				
MLE BAUDOUIN	ANNE	512	B	01/01/2005
MR LEFORT	HERVE	515	C	01/01/2005

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
MR LHOMOND	GUY	502	A	01/01/2005
MR MERCUSOT	HUGUES	520	E	01/01/2005
MLE PAVY	SANDRINE	532	H	01/01/2005
MLE PITTAVINO	SANDRA	532	H	01/01/2005
MR RAINART	OLIVIER	526	G	01/01/2005
MR SIMIER	PASCAL	519	E	01/01/2005
<b>Assistants ingénieurs</b>				
MR BERLINGUER	MICHEL	527	G	01/01/2005
MR BOUVIN	BRUNO	533	H	01/01/2005
MME CLAUS	CHANTAL	533	H	01/01/2005
MR FUCHS	CHRISTIAN	516	C	01/01/2005
MR HADJ-AZZEM	ABDELLALI	513	B	19/03/2005
MR LANI	MARTIAL	516	C	01/01/2005
MR LE	THE DUC	516	C	01/01/2005
MME MERCERON COSSIN	ISABELLE	524	F	01/01/2005
MME PONS	SANDRINE	532	H	16/02/2005
MR ROULET	BRUNO	524	F	01/01/2005
MME SEGUIN	NADINE	534	H	09/02/2005
MR SELMANE	SAHBI	516	C	01/01/2005
MME TORRE	MARIE PAULE	521	E	23/01/2005
<b>Adjointes techniques de la recherche</b>				
MLE NEMICHE	CECILE	529	G	01/04/2005

## Promotions

### Nominations d'ITA en 2004

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2004, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>CORPS AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>nd</sup>e classe</b>		
MME BEC	GHISLAINE	01/01/2004
MR BERNARD	MAXIME	01/01/2004
MME BUSCHLEN	SYLVIE	01/01/2004
MME CHOLAT	CHRISTINE	01/01/2004
MR GABSI	TAOUFIK	01/01/2004
MME GILLET	MARTINE	01/01/2004
MME HENRY-BERGER	JOELLE	01/01/2004
MME JAOUEN	MARIE-ELISE	01/01/2004
MR JOUANNE	MICHEL	01/01/2004
MME KARAMAKUZH	FLORENCE	22/08/2004
MR LAURON	BERNARD	01/01/2004
MR LINGET	DENIS	01/01/2004
MME LIST	CLAIRE-LISE	01/01/2004
MR MARIE	DOMINIQUE	01/01/2004
MR SANCHEZ	PATRICK	09/12/2004
MME SENZIER	PASCALE	01/05/2004
MME VARET-VITU	ANNE	01/01/2004
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>nd</sup>e classe</b>		
MME BERNILLON	DOMINIQUE	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MLE BESSON	MARIE-NOELLE	01/01/2004
MR BOISLIVEAU	ROBERT	01/01/2004
MME BRENDLIN	LINDA	01/01/2004
MR CACERES	THIERRY	01/01/2004
MR DEMARETS	BERNARD	01/01/2004
MLE FERRER	ANNE MARIE	01/01/2004
MR GUILBAUD	JEAN-YVES	01/01/2004
MME LASEK	MICHELE	01/01/2004
MR MICHAUX	GERARD	01/01/2004
MME PLE	MARIE-FRANCE	01/01/2004
MME PRUD'HOMME-LATOUR	EVELYNE	01/01/2004
MR ROPERT	JEAN-ANDRE	01/01/2004
MME ROUSSEAU	MARTINE	01/01/2004
MME SANSEAU	NICOLE	01/01/2004
MR SECHERET	YVES	01/01/2004
MME TUR	CLAUDINE	01/01/2004
MR VERGNE	JACQUES	01/01/2004
<b>Assistants ingénieurs</b>		
MLE ARNAUD	BRIGITTE	01/01/2004
MME ARS	JACQUELINE	01/01/2004
MME BEGOT	MARIE CLAIRE	01/01/2004
MME BOURGEOIS	YVELINE	01/01/2004
MR DELEGLISE	JACQUES	01/01/2004
MME IBORRA	JOSIANE	01/01/2004
MME LAMBERT-THIANT	MARIE-LUCE	01/01/2004
MME LANTZ	SIMONE	01/01/2004
MR LECROC	MICHEL	01/01/2004
MLE LENOBLE	MADELEINE	01/01/2004
MME LERIN	MARTINE	01/01/2004
MME MOLIN	ELYANE	01/01/2004
MME POINEN	LOVE	01/01/2004
MME STRIPPOLI	VERONIQUE	02/02/2004
MME TETART	FRANCOISE	01/01/2004
MME TOTIN	ASTRID	01/01/2004
MR ZLATEVSKI	LUC	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>		
MR BAOUZ	NOR-EDDINE	01/01/2004
MME BLANOT	JOSIANE	01/01/2004
MME COHAT	GENEVIEVE	01/01/2004
MR DUYS	ALAIN	01/01/2004
MME EDON-SOUCHERES	ANNIE	01/10/2004
MME FERRAND	MARIE-FRANCE	01/01/2004
MME FROUVELLE	CATHERINE	01/01/2004
MME GENESTE	LAURETTE	01/01/2004
MME GORLIER	ALICE	01/01/2004
MME GROISNE	ROBERTE	01/01/2004
MME GUICHARD	CLAIRE	01/01/2004
MME GUILLON	NADINE	01/01/2004
MME JOUANNE-GUESNON	SANDRINE	17/07/2004
MLE KOUSMENKO	DANIELLE	01/03/2004
MME LANDAU	SOPHIE	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MR LENOIR	LUCIEN CLAUDE	01/01/2004
MR MANSE	GERARD	01/01/2004
MR MONNEVEUX	JEAN-CLAUDE	01/01/2004
MME MORALES	PATRICIA	01/01/2004
MR PEREIRA	MANUEL	01/01/2004
MLE PIAZZA	VALERIE	04/02/2004
MME RADJA-MOUTTOUTANDAVANE	AROULVIJY	01/01/2004
MME REBOLI	SUZANNE	01/01/2004
MME SCHMITT	CLAUDINE	01/01/2004
MR SCHNEIDER	GILLES	01/01/2004
<b>Adjoints techniques de la recherche</b>		
MLE BONNEAU	BRIGITTE	01/07/2004
MME MANGIN	MARIE JOSEE	15/08/2004
MME RODRIGUES	FERNANDA	01/10/2004
<b>GRADE AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs de recherche de 1<sup>ère</sup> classe</b>		
MME BEUCHE	MICHELE	01/01/2004
MR BRUNET	CHRISTIAN	01/01/2004
MR CAVELIER	PHILIPPE	01/01/2004
MR CHAABANE	NACEUR	01/01/2004
MR CHIAVERINI	JACQUES	01/01/2004
MME DUVAL	ANNE-FRANCOISE	01/01/2004
MR GAUTIER	JEAN-PAUL	01/01/2004
MLE GENDRON	MARIE-CLAUDE	01/01/2004
MME GRIMBER	GISELE	01/01/2004
MME LABEYRIE	BENEDICTE	01/01/2004
MR LAMY	JEAN	01/01/2004
MR LEBOUCHER	PIERRE	01/01/2004
MLE LETERRIER	ELIANE	01/01/2004
MR LOISEL	PASCAL	08/07/2004
MME MORELLET	NELLY	01/01/2004
MLE PAGES	BRIGITTE	01/01/2004
MLE PICARD	FRANCOISE	01/01/2004
MR ROBBIOLA	LUC	01/01/2004
MLE ROJOUAN	FRANCOISE	01/01/2004
MR ROUVIERE	CHRISTIAN	01/01/2004
MME RUBY	CHRISTINE	01/01/2004
MLE VILLAIN	FRANCOISE	01/01/2004
MME WEBER	MICHELE	01/01/2004
MME ZWEIG	LILIANE	01/01/2004
<b>Ingénieurs d'études hors classe</b>		
MME BOURDAIS	MADELEINE	01/05/2004
MME FREDERIC	FLORENCE	01/01/2004
MME GOSSSELIN	JOCELYNE	01/01/2004
MR LANOISELLE	JACQUES	01/01/2004
MLE LOIZEAU	MARTINE	01/01/2004
MME MULLER	DANIELLE	01/01/2004
MR PERNET	ALAIN	01/01/2004
MR RODI	MARC	01/01/2004
MR WARIN	YONNEL	01/01/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>Ingénieurs d'études de 1<sup>ère</sup> classe</b>		
MME ARDELEAN	HELENE	01/01/2004
MR BARBOT	FRANCIS	01/01/2004
MR BATY	JEAN	01/01/2004
MLE BIZOT	FRANCINE	01/01/2004
MME CHAT	MIREILLE	01/01/2004
MLE CHAUVEL	CLAUDE-ISABELLE	01/01/2004
MR COUNORD	J-LOUIS	01/12/2004
MR DAVID	JACQUES	01/01/2004
MME DUPUIS	ANNIE	01/01/2004
MR FOOT	ROBIN	01/09/2004
MLE FOURMONT	MARTINE	01/01/2004
MR GAGGELLI	JOEL	01/01/2004
MME GHIATI	CLAUDE	01/01/2004
MME GODET	MARIE-NOELLE	01/01/2004
MR GREVIN	GILLES	01/01/2004
MR HAMMOUYA	GILBERT	01/01/2004
MME JUSTIN	A-MARIE	01/01/2004
MLE LONGIN	ISABELLE	01/01/2004
MR MORAND	MARC	01/01/2004
MME MOUCHE	MARTINE	01/01/2004
MME OGER	MONIQUE	01/01/2004
MLE PERDERISET	MYLENE	01/01/2004
MME POUJEOL	CHANTAL	01/01/2004
MME ROULEAU	SYLVIE	01/01/2004
MR SCHWARTZMANN	RICHARD	01/01/2004
MR VENET	CHRISTIAN	01/01/2004
MR ZAOUI	MOHAMED	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle</b>		
MR BARES	GILLES	01/01/2004
MME BEUREL	SUZANNE	01/01/2004
MR BLAISONNEAU	JOEL	01/01/2004
MLE GOURDIN	CHANTAL	01/01/2004
MME JOZEAU-MARIGNE	FRANCOISE	01/01/2004
MME MICHEL	GEORGETTE	01/01/2004
MME PERROT	CHANTAL	01/01/2004
MR VILLAGEOIS	ALBERT	01/01/2004
MME WALTER	CLAUDINE	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe supérieure</b>		
MME ANSQUER-DILLAR	ANNIE	01/01/2004
MME AYI	MARIE-PIERRE	01/01/2004
MLE BEURAIN	SABINE	01/01/2004
MME BITAN	EDNA-BEYA	01/01/2004
MME BORG	DOMINIQUE	01/01/2004
MME COMMERCY	FRANCOISE	01/01/2004
MME CORME	LILIANE	01/01/2004
MLE FONTANA	MARYLENE	12/02/2004
MLE KALFA	CORINNE	28/06/2004
MR KAMM	DANIEL	01/01/2004
MME KOULECHOFF	NATHALIE	01/01/2004
MME MIALET	VERONIQUE	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MR OKPISZ	JEAN-PIERRE	01/01/2004
MLE PARTISANI	MARIAGRAZIA	18/06/2004
MLE POULAIN	ISABELLE	01/01/2004
MME RIVIERE	CHRISTINE	01/01/2004
MME ROCHE	MARTINE	01/01/2004
MME SALZARD	CATHERINE	01/01/2004
MME SCUILLER	EVELYNE	01/01/2004
MLE SUCHAUD	CLAUDE	01/01/2004
<b>Adjointes techniques de la recherche principaux</b>		
MR ISMAIN	LAURENT	01/01/2004
MR KOZIET	THOMAS	01/11/2004
MME LEYGOUTTE TEILLIET	IRENE	01/01/2004
MR PAPUT	FRANCK	01/01/2004
MME SEVILLA	KARINE	01/01/2004
<b>Agents techniques de la recherche principaux</b>		
MME FAURE	MARIE-ANGE	01/01/2004
<b>SELECTION PROFESSIONNELLE</b>		
<b>Ingénieurs de recherche hors classe</b>		
MR PHAN DINH TUY	BERNARD	01/01/2004
MR ROULOT	TONY	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle</b>		
MME ANDRE	FABIENNE	01/01/2004
MLE ANGELCHIC	ISABELLE	01/01/2004
MR ARSLANYAN	VARTAN	01/01/2004
MME BACHELLEZ	SYLVIE	01/01/2004
MME BOUDARD-MORTEAU	CHRISTINE	02/02/2004
MME BOUMGHAR	MARIAMA	15/04/2004
MR CHAZALVIEL	LAURENT	01/01/2004
MME DELAMADELEINE	EVELYNE	28/03/2004
MME DINHOF	FREDERIQUE	01/01/2004
MR DUBOIS	CHRISTOPHE	01/01/2004
MLE FITOUSSI	SONIA	01/01/2004
MME GARDET	EDITH	01/02/2004
MR GOETINCK	PATRICK	01/01/2004
MME HUREL	CLAUDINE	01/01/2004
MLE KOMANO	ODILE	01/01/2004
MR RIBEIRO	CHARLES	01/01/2004
MR ROTH	MARCEL	23/03/2004
MME SALLENT	YOLANDE	01/01/2004
MR UHLRICH	PIERRE	01/01/2004
MR VINCENT	THIERRY	01/01/2004

### Comités, conseils et commissions

#### Procès-verbal du conseil d'administration du CNRS (58<sup>e</sup> séance) du jeudi 24 mars 2005

##### 1. Approbation du compte rendu des débats du conseil d'administration du 16 décembre 2005

Le conseil d'administration approuve le compte rendu des débats de la séance du 16 décembre 2005.

##### 2. Projet d'évolution du CNRS

Le conseil d'administration décide de continuer la discussion sur le projet d'évolution du CNRS lors d'une séance informelle le 21 avril. Le président soumettra ce projet pour approbation du conseil d'administration lors de sa séance du jeudi 19 mai 2005.

##### 3. Rapport d'activité du CNRS pour l'exercice 2004

Le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité du CNRS pour l'exercice 2004.

##### 4. Rapport sur l'exécution du budget 2004

Après avoir entendu l'agent comptable et la directrice des finances, le conseil d'administration prend acte du rapport sur l'exécution du budget 2004.

##### 5. Rapport annuel sur l'exercice de la délégation de pouvoir consentie au directeur général en matière : d'octroi de subventions ; d'acceptation de dons et legs et d'aliénation de valeurs mobilières détenues par le CNRS.

Le conseil d'administration prend acte et approuve :

- le rapport sur l'exercice de la délégation de pouvoir consentie au directeur général en matière de décisions d'octroi de subventions ;
- les décisions prises en application de la délégation de pouvoir donnée au directeur général en matière d'acceptation de dons et legs ;
- le compte rendu concernant l'aliénation en 2004 des valeurs mobilières détenues par le CNRS, effectuée en application de la délégation de pouvoir donnée au directeur général.

##### 6. Décision modificative n° 1 au budget 2005

Le conseil d'administration approuve le projet de décision modificative n° 1 ayant pour effet de porter le budget de l'établissement pour 2005 à 2 942 595 932 euros hors taxes en recettes et en dépenses, y compris la dotation aux amortissements fixée à 283 000 000 euros.

Ce montant est ventilé comme suit :

- 1 522 801 789 euros sur la première section,
- 436 628 151 euros sur la deuxième section (incluant la dotation aux amortissements)
- 983 165 992 euros sur la troisième section.

##### 8. Modification de la convention constitutive du GIP « MSH Ange-Guépin »

Le conseil d'administration approuve la convention constitutive modificative du Groupement d'Intérêt Public « MSH Ange-Guépin » et donne pouvoir au directeur général pour conduire les démarches à cet effet et signer la convention.

### 9. Questions diverses :

#### • Attribution d'une subvention à l'université Louis Pasteur de Strasbourg

Le conseil d'administration donne son accord sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 266 691,06 euros hors taxes, au titre de l'exercice 2005, au profit de l'université Louis Pasteur de Strasbourg.

#### • Attribution d'une subvention à la Fondation de France et à la Croix Rouge française

Le conseil d'administration donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à la Fondation de France et d'une subvention de 5 000 euros à la Croix Rouge française, destinées à venir en aide aux victimes du tsunami de décembre 2004 en Asie du Sud.

Fait à Paris, le 24 mars 2005.

Le Président,  
Bernard MEUNIER

### Comités, conseils et commissions

#### Arrêté du 4 avril 2005 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENR0500686A - JO du 15-04-2005, p. 6751, texte n° 40

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 4 avril 2005, sont nommés membres des sections du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1<sup>er</sup> (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique :

##### Section 01 - Mathématiques et interactions des mathématiques

M. Sorger (Christoph), en remplacement de Mme Voisin (Claire).

##### Section 33 - Mondes modernes et contemporains

M. Pascual (Jean-Paul), en remplacement de M. Papin (Philippe).

##### Section 34 - Langues, langage, discours

M. Perdue (Clive), en remplacement de Mme Bertin (Annie).

##### Section 39 - Espaces, territoires et sociétés

M. Brossard (Thierry), en remplacement de M. Wicherek (Stanislas).

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 050005ELEC du 5 avril 2005 arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 050001ELEC du 21-02-2005 ; DEC. n° 050002ELEC du 23-02-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - La liste électorale définitive pour l'élection du conseil d'administration du CNRS, proposée par la commission *ad hoc*, est arrêtée le 5 avril 2005 conformément à l'article 5 de l'arrêté du 13 février 2001 susvisé et à l'article 5 de la décision n° 050001ELEC du 21 février 2005.

Art. 2. - La présente liste électorale définitive comprenant 586 pages numérotées sera affichée dans les délégations et sur le site web des élections.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 avril 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 050006ELEC du 20 avril 2004 désignant les représentants de l'administration à la commission électorale constituée pour l'élection au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 050001ELEC du 21-02-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 8 de l'arrêté du 13 février 2001 susvisé, les représentants de l'administration désignés pour siéger à la commission électorale, en nombre égal aux mandataires des listes de candidats, sont les suivants :

##### Membres titulaires

- Mme Ghislaine Bec - direction des ressources humaines
- Mme Patricia Coumbaras - service du personnel et des ressources humaines - délégation Ile-de-France Ouest et Nord
- Mme Laurence Mathy-Montalescot - département des sciences physiques et mathématiques
- Mme Nadia Miniscloux - direction des ressources humaines
- Mme Annie Pardo - service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris-Michel-Ange
- Mme Claudine Texier - direction des affaires juridiques
- M. Yves Germain - direction des ressources humaines
- M. Arnaud Pes - direction des ressources humaines

##### Membres suppléants

- Mlle Charline Auriault - UPS n° 2299
- Mlle Anne Jouve - UPS n° 2299
- Mme Francine Bizot - secrétariat général du Comité national
- Mme Monique Querou - secrétariat général du Comité national

- Mme Sabine Vansaingele - service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris-Michel-Ange
- Mme Martine Rechenmann - département des sciences physiques et mathématiques
- M. Franck Mercey - service du personnel et des ressources humaines - délégation Ile-de-France Ouest et Nord
- M. Karim Brahiti - direction des affaires juridiques

Art. 2. - La commission électorale est présidée par M. Philippe WILLOQUET délégué pour les élections.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 avril 2005.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Hervé MATHIEU

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 050009DR01 du 14 février 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7023 - Structure formelle du langage : typologie et acquisition, métrique et poétique

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7023 « Structure formelle du langage : typologie et acquisition, métrique et poétique » dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- 1 membre de droit ;
- 7 membres élus dont :
  - 4 pour le Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
  - 1 pour le Collège des ITA ;
  - 2 pour le Collège des doctorants et post-doctorants ;
- 4 membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2008.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 14 février 2005.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050106DR08 du 28 février 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée**

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 6619 - Centre de Recherche sur la Matière Divisée

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

*Membre de droit*

- Marie-Louise SABOUNGI, Directrice

*Membres élus*

Collège Chercheurs Enseignants-Chercheurs

- Laurent DUCLAUX
- Jean-Michel GUET
- Michel LETELLIER
- Marylène VAYER

Collège ITA/IATOSS

- Xavier LAURE
- Christiane PIPEAU

*Membres nommés*

- Caroline ANDREAZZA
- Philippe BADETS
- René ERRE
- Jean-Paul SALVETAT

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin à la date de renouvellement de l'unité.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Orléans, le 28 février 2005.

Pour le directeur général  
et par délégation :  
La déléguée régionale  
Centre-Poitou-Charentes,  
Josette ROGER

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050391DR15 du 28 avril 2005 désignant les membres de la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la délégation Aquitaine-Limousin**

Délégation Aquitaine-Limousin

Vu DEC. n° 930001SPER du 04-01-1993 mod., not. art. 9.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont désignés pour représenter l'administration à la commission régionale d'action sociale (CORAS) de la Délégation Aquitaine-Limousin

a) en tant que membres titulaires :

- Monsieur Philippe LECONTE, Délégué Régional pour la délégation Aquitaine-Limousin, Président
- Monsieur Jean-Pierre DESVERGNE, Directeur du Laboratoire de Chimie Organique et Organométallique - UMR n° 5802
- Monsieur Guy DI ME0, Directeur du Laboratoire Aménagement, Développement, Environnement et Société - UMR n° 5185
- Monsieur Jean-Marc ISRAEL, DR2 - U378 INSERM
- Monsieur Bernard PATEYRON, IR1 - UMR n° 6638

b) en tant que membres suppléants :

- Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Directeur du Centre Lasers Intenses et Applications - UMR n° 5107
- Monsieur Bernard JOUSSEAUME, Directeur Adjoint du Laboratoire de Chimie Organique et Organométallique - UMR n° 5802
- Madame Catherine TREMOULET, Chef du SPRH Délégation Régionale Aquitaine-Limousin.

Art. 2. - Sont désignés par les organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses Instituts pour représenter les personnels :

a) en tant que membres titulaires :

- Monsieur Henri BERTIN, SNCS-FSU
- Madame Valérie MARTY, SGEN-CFDT
- Monsieur Jean-François PASCUAL, SNIRS-CGC
- Monsieur Joël PLANTARD, SNTRS-CGT
- Monsieur Bernard CHEVREAU, SNPRES-FO

b) en tant que membre suppléant :

- Madame Christiane CABEZA, SNTRS-CGT

Art. 3. - L'assistante de service social de la Délégation Aquitaine-Limousin assiste à la commission régionale d'action sociale (CORAS).

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 28 avril 2005.

Le délégué régional Aquitaine-Limousin,  
Philippe LECONTE

## Nominations

### Administration centrale

STIC

**M. SERGE FDIDA**

DEC. n° 040047STIC du 07-02-2005

Monsieur FDIDA Serge, professeur des Universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005. Sa mission a pour objet le suivi de la section 07.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Serge FDIDA demeure affecté au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, Monsieur FDIDA Serge percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et pris en charge par la délégation Paris B.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

INSU

**M. CHRISTIAN GOLLIER**

DEC. n° 050053INSU du 05-04-2005

Monsieur Christian GOLLIER, Professeur des Universités de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, Directeur Scientifique Adjoint de l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS, chargé de la Division « Société et Environnement ».

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DRH

**M. JEAN-PIERRE FONDÈRE**

DEC. n° 040051DRH du 07-02-2005

Monsieur FONDÈRE Jean-Pierre, ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la Direction des Ressources Humaines, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005. Sa mission a pour objet d'assurer la direction du projet de refonte du Système d'information Ressources Humaines.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur FONDÈRE Jean-Pierre demeure affecté au Laboratoire des propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux, UPR n° 9001, Ville-taneuse.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, Monsieur FONDÈRE Jean-Pierre percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DRH

**M. JEAN-PIERRE CHAMBOST**

DEC. n° 040052DRH du 07-02-2005

Monsieur CHAMBOST Jean-Pierre, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la Direction des Ressources Humaines, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005. Sa mission a pour objet d'assurer le suivi des actions scientifiques et le suivi des écoles thématiques.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur CHAMBOST Jean-Pierre demeure affecté au Laboratoire de Chimie Bactérienne, UPR n° 9043, Marseille.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, Monsieur CHAM-

BOST Jean-Pierre percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Provence.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

### Délégations

DR02 - Paris Michel-Ange

**MME DANIELÈ LECLERE**

A. du 06-04-2005 - NOR : BUDR0501118A - JO du 21-04-2005, texte n° 74

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement, en date du 6 avril 2005, Mme Danièle LECLERE, épouse BARBLU, inspectrice du Trésor public, est placée en service détaché auprès du Centre national de la recherche scientifique pour exercer les fonctions d'adjointe responsable du secteur agence comptable secondaire au sein du service financier et comptable de la délégation Paris Michel-Ange pour une durée maximale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2005.

DR19 - Normandie

**M. JEAN-CHRISTOPHE PLAQUEVENT**

DEC. n° 040522DR19 du 07-02-2005

Monsieur Jean-Christophe PLAQUEVENT, Directeur de Recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du Délégué régional de la circonscription Normandie, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005. Sa mission a pour objet d'assurer la représentation du Délégué régional en haute Normandie.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Christophe PLAQUEVENT demeure affecté à l'UMR n° 6014, IRCOF, Place Emile Blondel à Mont Saint Aignan.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, Monsieur Jean-Christophe PLAQUEVENT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Normandie.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

### Laboratoires

UPS n° 855 - Division technique INSU/SDU

**M. EMMANUEL ALESSANDRINI**

DEC. n° 051336SUNI du 07-04-2005

M. Emmanuel ALESSANDRINI, Capitaine d'armement, est nommé responsable de l'antenne de la Seyne sur Mer de l'UPS n° 855 « Division Technique INSU/SDU » en remplacement de M. Alain MONTIER appelé à d'autres fonctions.

Le mandat confié à M. Emmanuel ALESSANDRINI prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005 jusqu'au 31 décembre 2006.

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

### ACMO

UMR n° 8617 - Institut d'astrophysique spatiale

**M. FRANÇOIS LANGLET**

DEC. n° 05A005DR04 du 19-04-2005

Monsieur François LANGLET, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8617, à compter du 8 novembre 2004.

Monsieur François LANGLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982

modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur François LANGLET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Loup PUGET, directeur de l'UMR n° 8617

UPS n° 2573 - Démantèlement de l'installation nucléaire de base 106 (LURE)

**M. NICOLAS LEROY**

DEC. n° 05A021DR04 du 08-04-2005

M. Nicolas LEROY, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPS n° 2573, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Il exerce également sa mission au sein de l'UMR n° 103 « Laboratoire pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique » jusqu'au 31 décembre 2005, date à laquelle cette UMR sera supprimée.

M. Nicolas LEROY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas LEROY est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Abderrahmane TADJEDDINE, directeur de l'UPS n° 2573

USR n° 2207 - Observatoire de Haute-Provence (OHP)

**M. GILLES KACZMAREK**

DEC. n° 051039DR12 du 18-04-2005

M. Gilles KACZMAREK, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'USR n° 2207, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2005.

M. Gilles KACZMAREK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Gilles KACZMAREK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Michel BOËR, directeur de l'USR n° 2207

UMR n° 6595 - Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

**M. GUY GASPERINI**

DEC. n° 051038DR12 du 28-09-2004

M. Guy GASPERINI, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6595, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

M. Guy GASPERINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Guy GASPERINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Roger MARTIN, directeur de l'UMR n° 6595

**ERRATUM** : version rectifiée de la décision n° 040227DR13 du 05-07-2004, publiée dans le BO n° 11 - novembre 2004, p. 55 :

UPR n° 1142 - Institut de génétique humaine

**M. STÉPHANE BOCQUET**

DEC. n° 040227DR13 du 05-07-2004

M. Stéphane BOCQUET, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité propre de recherche du CNRS n° 1142, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

M. Stéphane BOCQUET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Stéphane BOCQUET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marcel MECHALI, directeur de l'UPR n° 1142

UMR n° 5503 - Laboratoire de génie chimique (LGC)

**M. JEAN-CHRISTOPHE ROUCH**

DEC. n° 050016DR14 du 15-12-2004

M. Jean-Christophe ROUCH, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5503, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

M. Jean-Christophe ROUCH exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Christophe ROUCH est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Joël BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5503

UMR n° 5563 - Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie (LMTG)

**M. ALAIN CASTILLO**

DEC. n° 050015DR14 du 14-01-2005

M. Alain CASTILLO, technicien de classe normale, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5563, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

M. Alain CASTILLO exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Alain CASTILLO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bernard DUPRE, directeur de l'UMR n° 5563

UMR n° 7045 - Laboratoire de physico-chimie des surfaces

**MME SANDRINE ZANNA**

DEC. n° 050031DR16 du 01-04-2005

Mme Sandrine ZANNA, IE2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7045, à compter du 20 octobre 2000.

Mme Sandrine ZANNA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sandrine ZANNA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe MARCUS, directeur de l'UMR n° 7045

UMR n° 6052 - Synthèses et activations de biomolécules

**MME CRISTELLE MERIADEC**

DEC. n° 050018DR17 du 04-04-2005

Mme Cristelle MERIADEC, ingénieur d'études CNRS, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6052, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Mme Cristelle MERIADEC exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Cristelle MERIADEC est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Claude GUILLEMIN, directeur de l'UMR n° 6052

UMR n° 6502 - Institut des matériaux Jean Rouxel (IMN)

**M. JEAN-LUC HAUSER**

DEC. n° 050015DR17 du 30-03-2005

M. Jean-Luc HAUSER, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6502, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

M. Jean-Luc HAUSER exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Luc HAUSER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Serge LEFRANT, directeur de l'UMR n° 6502

UMR n° 6625 - Institut de recherche mathématique

**MME CHANTAL HALET**

DEC. n° 050011DR17 du 15-03-2005

Mme Chantal HALET, technicienne de la recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6625, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Mme Chantal HALET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Chantal HALET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Nicolas LERNER, directeur de l'UMR n° 6625

## Délégations de signature

### Administration centrale

INSU

**M. CHRISTIAN GOLLIER**

DEC. n° 050064INSU du 06-04-2005

Monsieur Christian GOLLIER, Professeur des Universités de 1<sup>ère</sup> classe, reçoit délégation de signature de la Directrice de l'Institut pour signer tous les actes concernant les affaires mentionnées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4, et au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 du décret n° 85-218 du 13 février 1985 [créant l'Institut national des sciences de l'univers du Centre national de la recherche scientifique].

Signé : Sylvie JOUSSAUME, directrice de l'INSU

SDV

**M. JEAN-CLAUDE KADER**

DEC. n° 050025DAJ du 20-04-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Claude KADER, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, le 21 avril 2005, la convention instituant « Génoplante 2010 ».

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

### Délégations

DR02 - Paris B

**M. PIERRE DOUCELANCE**

**M. PHILIPPE ALCOUFFE**

**M. DENIS LAPLANCHE**

**MME DOMINIQUE LE FUR**

**MME FRANCINE MARY**

DEC. n° 050024DAJ du 18-04-2005

L'article 4 de la décision n° 040121DAJ du 8 décembre 2004 [donnant délégation de signature à M. Pierre DOUCELANCE] est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 4. - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Pierre DOUCELANCE, de M. Philippe ALCOUFFE et de

M. Denis LAPLANCHE, délégation est donnée à Mme Dominique LE FUR, chef du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Paris B, et à Mme Francine MARY, chargée de mission auprès du délégué régional, responsable de la mission « qualité et modernisation » de la délégation Paris B, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de M. DOUCELANCE, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

Coordonnateur national de prévention et de sécurité

**M. FRANÇOIS GUÉRIN**

**MME MICHÈLE VINCENT**

DEC. n° 050074DR05 du 15-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur François GUÉRIN, Coordonnateur national de prévention et de sécurité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du service,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement du service, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GUÉRIN, délégation de signature est donnée à Madame Michèle VINCENT, TCE, gestionnaire du service, aux fins mentionnées ci-dessus dans la limite de 500 € HT par opération. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

**MME MICHÈLE SAUMON**

**M. RENAUD DE VERNEJOUL**

**M. JEAN-JACQUES RIVY**

**MME SONIA D'AGRAIN**

DEC. n° 050023DAJ du 18-04-2005

Après l'article 3 de la décision n° 040134DAJ du 20 décembre 2004 [donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON], il est inséré deux articles 3-1 et 3-2 ainsi rédigés :

« Art. 3-1. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON et de M. Renaud DE VERNEJOUL, délégation est donnée à M. Jean-Jacques RIVY, chargé d'affaires générales pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique et dans la limite des attributions de Mme SAUMON, les arrêtés, actes, décisions, conventions, contrats et documents mentionnés aux articles 1<sup>er</sup> et 2 ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

« Art. 3-2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle SAUMON, de M. Renaud DE VERNEJOUL et de M. Jean-Jacques RIVY, délégation est donnée à Mme Sonia D'AGRAIN, ingénieure d'études de 2<sup>ème</sup> classe, responsable du bureau des concours d'Ile-de-France, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, tous actes et décisions relevant des attributions du bureau des concours d'Ile-de-France à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous :

- Décisions de nomination des membres du jury aux concours internes, externes et dans le cadre de la sélection professionnelle ;

- Décisions d'admission à concourir aux concours internes, externes et dans le cadre de la sélection professionnelle ;

- Convocations des Présidents et élus C aux réunions d'information générale ;  
 - Attestations de participation à un jury ;  
 - Feuilles de calcul des indemnités dues aux membres du jury ;  
 - Courriers en réponse aux lettres de réclamation concernant l'organisation des épreuves, quelle que soit la nature du concours. »

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

DR11 - Alpes

**MME ANNE CORVAL**  
**M. JACQUES VINCENT**  
**MME SYLVIE ROLLAND**  
**MME EVELYNE FIGURA**  
**MME ANNE LARTAUD**  
**M. BENOÎT SAGE**  
**M. CHRISTOPHE JACQUIN-BERTHOLET**

DEC. n° 050012DR11 du 12-04-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne CORVAL, Déléguée Régionale, pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Jacques VINCENT, Ingénieur de recherche, à Madame Sylvie ROLLAND, Ingénieur d'études, à Madame Evelyne FIGURA, Assistant ingénieur, et à Madame Anne LARTAUD, Ingénieur d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Anne CORVAL.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne CORVAL, délégation est donnée à Monsieur Benoît SAGE, Ingénieur d'Etudes, responsable du service intérieur et technique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (SIEG), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Anne CORVAL.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît SAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe JACQUIN-BERTHOLET, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer les documents relatifs à l'activité de téléphonie, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Anne CORVAL.

La décision n° 040026DR11 du 13 septembre 2004 est abrogée.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

## Laboratoires

### DR01 - Paris A

UMR n° 7023 - Structure formelle du langage : typologie et acquisition, métrique et poétique

**M. CLIVE PERDUE**  
**MME BRENDA LACA**  
**M. JEAN-LOUIS AROUI**

DEC. n° 050023DR01 du 01-03-2005

Délégation est donnée à M. Clive PERDUE, directeur de l'UMR n° 7023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clive PERDUE, délégation de signature est donnée à Mme Brenda LACA, M. Jean-Louis AROUI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030081DR01 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7023 - Structure formelle du langage : typologie et acquisition, métrique et poétique

**MME BRENDA LACA**  
**M. JEAN-LOUIS AROUI**

DEC. n° 050024DR01 du 16-03-2004

Délégation est donnée à Mme Brenda LACA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brenda LACA délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Louis AROUI.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Clive PERDUE, directeur de l'UMR n° 7023

UMR n° 7088 - Dauphine - Recherches en management

**MME EDITH GINGLINGER**  
**M. BERNARD PRAS**  
**M. LAURENT BATSCH**

DEC. n° 050042DR01 du 31-03-2005

Délégation est donnée à Mme Edith GINGLINGER, directrice de l'UMR n° 7088, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edith GINGLINGER, délégation de signature est donnée à M. Bernard PRAS, M. Laurent BATSCH aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030037DR01 du 7 février 2003 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7088 - Dauphine - Recherches en management

**M. BERNARD PRAS**  
**M. LAURENT BATSCH**

DEC. n° 050043DR01 du 12-04-2005

Délégation est donnée à M. Bernard PRAS à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PRAS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Laurent BATSCH.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Edith GINGLINGER, directrice de l'UMR n° 7088

UMR n° 7171 - Ecriture de la modernité : littérature, histoire, imaginaire

**M. MICHEL COLLOT**  
**MME DOMINIQUE SIMON**

DEC. n° 050021DR01 du 01-03-2005

Délégation est donnée à M. Michel COLLOT, directeur de l'UMR n° 7171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COLLOT, délégation de signature est donnée à Mme Dominique SIMON, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020032DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7171 - Ecriture de la modernité : littérature, histoire, imaginaire

**MME DOMINIQUE SIMON**

DEC. n° 050022DR01 du 11-04-2005

Délégation est donnée à Mme Dominique SIMON, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel COLLOT, directeur de l'UMR n° 7171

GDR n° 2525 - Groupement de recherche sur l'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives

**MME AGNÈS VAN ZANTEN**  
**M. ALAIN CHENU**  
**MME MARIANNE VIORT**

DEC. n° 050038DR01 du 31-03-2005

Délégation est donnée à Mme Agnès VAN ZANTEN, directrice du GDR n° 2525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM,

Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférent.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès VAN ZANTEN, délégation de signature est donnée à M. Alain CHENU et Mme Marianne VIORT, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

GDR n° 2525 - Groupement de recherche sur l'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives

**M. ALAIN CHENU**  
**MME MARIANNE VIORT**

DEC. n° 050039DR01 du 11-04-2005

Délégation est donnée à M. Alain CHENU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CHENU délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marianne VIORT.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Agnès VAN ZANTEN, directrice du GDR n° 2525

FRE n° 2895 - Institut français du Proche-Orient

**M. FLORÉAL SANAGUSTIN**  
**M. BAUDOIN DUPRET**  
**M. MICHEL MOUTON**

DEC. n° 050013DR01 du 01-03-2005

Délégation est donnée à M. Floréal SANAGUSTIN, directeur de la FRE n° 2895, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Floréal SANAGUSTIN, délégation de signature est donnée à M. Baudouin DUPRET, chargé de recherche, dans les limites du programme ACI et Fixation de la norme CDP 502028 et M. Michel MOUTON, chargé de recherche, dans les limites appel offre CNRS « politique de l'eau » CPD OMS500, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2895 - Institut français du Proche-Orient

**M. BAUDOIN DUPRET**  
**M. MICHEL MOUTON**

DEC. n° 050014DR01 du 25-03-2005

Délégation est donnée à M. Baudouin DUPRET, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baudouin DUPRET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Michel MOUTON, chargé de recherche.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Floréal SANAGUSTIN, directeur de la FRE n° 2895

UPS n° 2262 - Information, communication et enjeux scientifiques

**M. DOMINIQUE WOLTON**  
**MME FRANÇOISE RIVE**

DEC. n° 050044DR01 du 31-03-2005

Délégation est donnée à M. Dominique WOLTON, directeur de l'UPS n° 2262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique WOLTON, délégation de signature est donnée à Mme Françoise RIVE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UPS n° 2262 - Information, communication et enjeux scientifiques

**MME FRANÇOISE RIVE**

DEC. n° 050045DR01 du 14-04-2005

Délégation est donnée à Mme Françoise RIVE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique WOLTON, directeur de l'UPS n° 2262

### DR03 - Ile-de-France Est

UPR n° 301 - Institut d'histoire du temps présent

**MME ELÉONORE TESTA**

DEC. n° 050018DR03 du 09-03-2005

Délégation est donnée à Mme Eléonore TESTA, Ingénieur d'études, à l'effet de signer, au nom de l'administrateur provisoire de l'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de l'administrateur provisoire (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian HENRIOT, administrateur provisoire de l'UPR n° 301

UPR n° 1578 - Laboratoire pour l'application des lasers de puissance

**M. RÉMY FABBRIO**

DEC. n° 050025DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à M. Rémy FABBRIO, directeur de l'UPR n° 1578, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040009DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UPR n° 1983 - Génétique moléculaire et intégration des fonctions cellulaires

**M. FRANÇOIS DAUTRY**  
**MME ODILE KELLERMAN**  
**M. MICHEL KRESS**  
**M. GÉRARD PIERRON**

DEC. n° 050030DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à M. François DAUTRY, directeur de l'UPR n° 1983, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DAUTRY, délégation de signature est donnée à Mme Odile KELLERMAN, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DAUTRY et de Mme Odile KELLERMAN, délégation de signature est donnée à M. Michel KRESS, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DAUTRY, de Mme Odile KELLERMAN et de M. Michel KRESS, délégation

de signature est donnée à M. Gérard PIERRON, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.  
Cette décision annule et remplace la décision n° 040073DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 5145 - Eco-anthropologie et ethnobiologie

**M. SERGE BAHUCHET**  
**MME EVELYNE HEYER**

DEC. n° 050027DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à M. Serge BAHUCHET, directeur de l'UMR n° 5145, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BAHUCHET, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne HEYER, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040054DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 7582 - Laboratoire d'électrochimie, catalyse et synthèse organique

**M. JEAN-YVES NEDELEC**  
**MME ANNIE MARLEIX**

DEC. n° 050028DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Yves NEDELEC, directeur de l'UMR n° 7582, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves NEDELEC, délégation de signature est donnée à Mme Annie MARLEIX, Assistante-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040067DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8108 - Laboratoire de physique des matériaux divisés et des interfaces

**MME MICHÈLE ADLER**  
**M. BERNARD PRUNET-FOCH**

DEC. n° 050031DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à Mme Michèle ADLER, directrice de l'UMR n° 8108, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle ADLER, délégation de signature est donnée à M. Bernard PRUNET-FOCH, Chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040027DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

**M. PIERRE LADEVEZE**  
**M. AHMED BENALLAL**

DEC. n° 050026DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à M. Pierre LADEVEZE, directeur de l'UMR n° 8535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre LADEVEZE, délégation de signature est donnée à M. Ahmed BENALLAL, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040186DR03 du 23 août 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8536 - Centre de mathématiques et de leurs applications

**M. LAURENT DESVILLETES**  
**MME VÉRONIQUE ALMADOVAR**  
**M. JEAN-MICHEL GHIDAGLIA**  
**M. JEAN-MICHEL MOREL**

DEC. n° 050029DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à M. Laurent DESVILLETES, directeur de l'UMR n° 8536, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DESVILLETES, délégation de signature est donnée à Mme Véronique ALMADOVAR, Technicienne secrétaire-gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DESVILLETES et de Mme Véronique ALMADOVAR, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel GHIDAGLIA, Professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent DESVILLETES, de Mme Véronique ALMADOVAR et de M. Jean-Michel GHIDAGLIA, délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel MOREL, Professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040017DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 8606 - Laboratoire d'études sur l'acquisition et la pathologie du langage chez l'enfant

**M. CHRISTIAN HUDELLOT**  
**M. JEAN-PIERRE JAFFRE**  
**MME ANNE SALAZAR ORVIG**

DEC. n° 050022DR03 du 18-04-2005

Délégation est donnée à M. Christian HUDELLOT, directeur de l'UMR n° 8606, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HUDELLOT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre

JAFFRE, chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HUDELOT et de M. Jean- Pierre JAFFRE, délégation de signature est donnée à Mme Anne SALAZAR ORVIG, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040086DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

FRE n° 2455 - Géomatériaux et géologie de l'ingénieur

**M. Benoît DEFFONTAINES**  
**M. MICHEL MADON**

DEC. n° 050024DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à M. Benoît DEFFONTAINES, responsable par intérim de la FRE n° 2455, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît DEFFONTAINES, délégation de signature est donnée à M. Michel MADON, Directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 050015DR03 du 11 février 2005.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

FRE n° 2861 - Centre d'énergétique de l'école des mines de Paris

**M. RENAUD GICQUEL**  
**M. JÉRÔME GOSSET**

DEC. n° 050020DR03 du 21-04-2005

Délégation est donnée à M. Renaud GICQUEL, Responsable de la FRE n° 2861, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud GICQUEL, délégation de signature est donnée à M. Jérôme GOSSET, professeur à l'École des Mines de Paris, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter du 3 janvier 2005.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

### DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

**M. YVES GAUDIN**  
**MME MARIE-CHRISTINE VANEY**  
**MME DANIELLE BLONDEL**  
**MME MARIE-PIERRE PATRY**

DEC. n° 05A029DR04 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yves GAUDIN, directeur de l'UMR n° 2472, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves GAUDIN, délégation de signature est également donnée à Madame Marie-Christine VANEY, chargée de recherche, Madame Danielle BLONDEL, chargée de recherche, Madame Marie-Pierre PATRY, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A151DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 2472 - Virologie moléculaire et structurale

**MME MARIE-CHRISTINE VANEY**  
**MME DANIELLE BLONDEL**  
**MME MARIE-PIERRE PATRY**

DEC. n° 05A030DR04 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine VANEY, chargée de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine VANEY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Danielle BLONDEL, chargée de recherche, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine VANEY et de Madame Danielle BLONDEL, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Marie-Pierre PATRY, technicien, gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A152DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves GAUDIN, directeur de l'UMR n° 2472

UMR n° 8628 - Laboratoire de mathématiques d'Orsay

**M. GUY DAVID**  
**MME MARIE-CHRISTINE MYOUPPO**  
**MME DOMINIQUE GIRARDEL**  
**MME MARTINE JUSTIN**

DEC. n° 05A027DR04 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Guy DAVID, directeur de l'UMR n° 8628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;

- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy DAVID, délégation de signature est également donnée à Madame Marie-Christine MYOUPPO, assistant ingénieur, Madame Dominique GIRARDOT, technicien, Madame Martine JUSTIN, technicien, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A092DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8628 - Laboratoire de mathématiques d'Orsay

**MME MARIE-CHRISTINE MYOUPPO**

**MME DOMINIQUE GIRARDOT**

**MME MARTINE JUSTIN**

DEC. n° 05A028DR04 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-Christine MYOUPPO, assistant ingénieur, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine MYOUPPO, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Dominique GIRARDOT, technicien, gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine MYOUPPO et de Madame Dominique GIRARDOT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Martine JUSTIN, technicien, secrétaire - gestionnaire.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A093DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy DAVID, directeur de l'UMR n° 8628

UMS n° 1786 - Bibliothèque Jacques Hadamard

**M. CLAUDE ZUILY**

**MME ELISABETH KNELLER**

DEC. n° 05A031DR04 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude ZUILY, directeur de l'UMS n° 1786, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude ZUILY, délégation de signature est également donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A038DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMS n° 1786 - Bibliothèque Jacques Hadamard

**MME ELISABETH KNELLER**

DEC. n° 05A032DR04 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieur d'études, Responsable bibliothèque, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A039DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude ZUILY, directeur de l'UMS n° 1786

## DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 1311 - Laboratoire d'ingénierie des matériaux et des hautes pressions (LIMHP)

**M. JEAN-FRANÇOIS BOCQUET**

DEC. n° 050033DR05 du 22-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François BOCQUET, directeur de l'UPR n° 1311, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 104 - Laboratoire d'étude des microstructures (LEM)

**M. DENIS GRATIAS**

**M. FRANÇOIS DUCASTELLE**

**M. PATRICK VEYSSIERE**

DEC. n° 050073DR05 du 22-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Denis GRATIAS, directeur de l'UMR n° 104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GRATIAS, délégation de signature est donnée à Monsieur François DUCASTELLE, DR1 ONERA, Directeur adjoint du laboratoire, et à Monsieur Patrick VEYSSIERE, DR1, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7041 - Archéologies et sciences de l'Antiquité

**MME ANNE-MARIE GUIMIER-SORBETS**

**M. PHILIPPE SOULIER**

**MME PATRICIA HIDOUX**

DEC. n° 050063DR05 du 12-04-2005

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, directrice de l'UMR n° 7041, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe SOULIER, IRHC, Directeur adjoint de l'unité et à Madame Patricia HIDOUX, IE2, Responsable administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7041 - Archéologies et sciences de l'Antiquité

**M. PHILIPPE SOULIER**

**MME PATRICIA HIDOUX**

DEC. n° 050062DR05 du 12-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SOULIER, IRHC, Directeur adjoint de l'UMR n° 7041, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe SOULIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Patricia HIDOUX, IE2, Responsable administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040149DR05 du 8 septembre 2004 est abrogée.

Signé : Anne-Marie GUIMIER-SORBETS, directrice de l'UMR n° 7041

UMR n° 7605 - Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses (LULI)

**M. FRANÇOIS AMIRANOFF**

**MME SYLVIE JACQUEMOT**

**MME BRIGITTE MARCHESIN**

DEC. n° 050024DR05 du 18-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur François AMIRANOFF, directeur de l'UMR n° 7605, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François AMIRANOFF, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, Ingénieur CEA, Directrice adjointe de l'unité et à Madame Brigitte MARCHESIN, IE2, Responsable de l'équipe de gestion de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7641 - Centre de mathématiques appliquées (CMA)

**M. VINCENT GIOVANGIGLI**

**MME JEANNE BAILLEUL**

DEC. n° 050072DR05 du 15-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Vincent GIOVANGIGLI, directeur de l'UMR n° 7641, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent GIOVANGIGLI, délégation de signature est donnée à Madame Jeanne BAILLEUL, Technicienne SEA Polytechnique, secrétaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7641 - Centre de mathématiques appliquées (CMA)

**MME JEANNE BAILLEUL**

DEC. n° 050071DR05 du 15-04-2005

Délégation est donnée à Madame Jeanne BAILLEUL, Technicienne SEA Polytechnique, secrétaire de l'UMR n° 7641, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040135DR05 du 26 août 2004 est abrogée.

Signé : Vincent GIOVANGIGLI, directeur de l'UMR n° 7641

UMR n° 8051 - Équipe traitement des images et du signal (ETIS)

**MME INBAR FIJALKOW**

DEC. n° 050069DR05 du 22-04-2005

Délégation est donnée à Madame Inbar FIJALKOW, directrice de l'UMR n° 8051, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI)

**M. FRANÇOIS HAMMER**  
**M. YVES VIALA**  
**MME JACQUELINE PLUET**  
**M. PASCAL JAGOUREL**  
**MME SABINE KIMMEL**  
**MME FANNY CHEMLA**

DEC. n° 050028DR05 du 05-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur François HAMMER, directeur de l'UMR n° 8111, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François HAMMER, délégation de signature est donnée à Mr Yves VIALA, Astronome, Directeur adjoint, Mme Jacqueline PLUET, IE1, Administratrice, Mr Pascal JAGOUREL, IR1, Responsable du Pôle Instrumental, Mme Sabine KIMMEL, AI, Gestionnaire, Mme Fanny CHEMLA, IR2, responsable de la R & D, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8111 - Galaxies, étoiles, physique, instrumentation (GEPI)

**M. YVES VIALA**  
**MME JACQUELINE PLUET**  
**M. PASCAL JAGOUREL**  
**MME SABINE KIMMEL**  
**MME FANNY CHEMLA**

DEC. n° 050027DR05 du 05-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yves VIALA, Astronome, Directeur adjoint de l'UMR n° 8111, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves VIALA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Jacqueline PLUET, IE1, Administratrice du laboratoire, Mr Pascal JAGOUREL, IR1, Responsable du Pôle Instrumental à Paris, Mme Sabine KIMMEL, AI, Gestionnaire du laboratoire, Mme Fanny CHEMLA, IR2, Responsable de la R & D.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040151DR05 du 30 septembre 2004 est abrogée.

Signé : François HAMMER, directeur de l'UMR n° 8111

UMR n° 8140 - Structures rurales et tissus urbains aux rives de la Méditerranée dans l'Antiquité et au Moyen-Age (URMED)

**M. MICHEL TERRASSE**  
**M. VINCENT PUECH**

DEC. n° 050065DR05 du 07-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel TERRASSE, directeur de l'UMR n° 8140, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel TERRASSE, délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent PUECH, maître de conférences, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8140 - Structures rurales et tissus urbains aux rives de la Méditerranée dans l'Antiquité et au Moyen-Age (URMED)

**M. VINCENT PUECH**

DEC. n° 050064DR05 du 30-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Vincent PUECH, maître de conférences, directeur-adjoint de l'UMR n° 8140, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins

de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel TERRASSE, directeur de l'UMR n° 8140

UMR n° 8635 - Laboratoire de physique des solides et cristallogénèse (LPSC)

**M. PIERRE GALTIER**  
**M. JACQUES CHEVALLIER**

DEC. n° 050070DR05 du 22-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre GALTIER, directeur de l'UMR n° 8635, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre GALTIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques CHEVALLIER, DR1, Directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2449 - Carbone amorphe et nanostructuré en couches minces

**M. CHRISTIAN GODET**  
**M. MARC CHATELET**

DEC. n° 050078DR05 du 15-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian GODET, directeur du GDR n° 2449, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian GODET, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc CHATELET, DR2, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2449 - Carbone amorphe et nanostructuré en couches minces

**M. MARC CHATELET**

DEC. n° 050077DR05 du 15-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marc CHATELET, DR2, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020108DR05 du 14 juin 2002 est abrogée.

Signé : Christian GODET, directeur du GDR n° 2249

GDR n° 2822 - GDR d'éthologie

**M. CLAUDE BAUDOIN**

DEC. n° 050066DR05 du 11-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude BAUDOIN, directeur du GDR n° 2822, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2834 - Études interdisciplinaires sur les sociétés anciennes du Pacifique Sud

**MME FRÉDÉRIQUE VALENTIN**

DEC. n° 050089DR05 du 25-04-2005

Délégation est donnée à Madame Frédérique VALENTIN, directrice du GDR n° 2834, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégrant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2871 - Méthodes de champ de phase pour problèmes à frontière libre : de la théorie aux applications

**M. YANN LE BOUAR**  
**M. MATHIS PLAPP**  
**M. DENIS GRATIAS**

DEC. n° 050061DR05 du 28-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yann LE BOUAR, directeur du GDR n° 2871, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann LE BOUAR, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathis PLAPP, CR1, directeur-adjoint de l'unité, à Monsieur Denis GRATIAS, DR1, directeur du LEM - UMR n° 104, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2871 - Méthodes de champ de phase pour problèmes à frontière libre : de la théorie aux applications

**M. MATHIS PLAPP**  
**M. DENIS GRATIAS**

DEC. n° 050060DR05 du 28-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Mathis PLAPP, CR1, directeur-adjoint du GDR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathis PLAPP, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Denis GRATIAS, DR1, directeur du LEM - UMR n° 104.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yann LE BOUAR, directeur du GDR n° 2871

FRE n° 2545 - Centre de biogéographie écologie

**M. JEAN-PAUL AMAT**  
**M. STANISLAS WICHEREK**

DEC. n° 050022DR05 du 07-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul AMAT, directeur de la FRE n° 2545, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul AMAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Stanislas WICHEREK, DR2, Directeur de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2545 - Centre de biogéographie écologie

**M. STANISLAS WICHEREK**

DEC. n° 050021DR05 du 07-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Stanislas WICHEREK, DR2, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul AMAT, directeur de la FRE n° 2545

FRE n° 2890 - Théorie économique, modélisation et applications

**MME BRIGITTE DORMONT**  
**M. RÉGIS RENAULT**

DEC. n° 050055DR05 du 15-03-2005

Délégation est donnée à Madame Brigitte DORMONT, directrice de la FRE n° 2890, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte DORMONT, délégation de signature est donnée à Monsieur Régis RENAULT, Professeur, Responsable du site de Cergy-Pontoise, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2890 - Théorie économique, modélisation et applications

**M. RÉGIS RENAULT**

DEC. n° 050054DR05 du 15-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Régis RENAULT, Professeur, Responsable du site de Cergy-Pontoise, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brigitte DORMONT, directrice de la FRE n° 2890

UPS n° 2274 - Ressources et compétences technologiques

**M. GÉRARD LELIEVRE**  
**MME ANNIE CAZAUSSUS**  
**M. GÉRARD CHARTON**

DEC. n° 050059DR05 du 29-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Gérard LELIEVRE, directeur de l'UPS n° 2274, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard LELIEVRE, délégation de signature est donnée à Madame Annie CAZAUSSUS, IR1, Responsable adjoint de la MRCT, à Monsieur Gérard CHARTON, IR1, Responsable adjoint chargé des affaires scientifiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 2274 - Ressources et compétences technologiques

**MME ANNIE CAZAUSSUS**  
**M. GÉRARD CHARTON**

DEC. n° 050058DR05 du 29-03-2005

Délégation est donnée à Madame Annie CAZAUSSUS, IR1, Responsable adjoint de la MRCT, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie CAZAUSSUS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Gérard CHARTON, IR1, Responsable adjoint chargé des affaires scientifiques.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 030002DR05 du 15 janvier 2003 est abrogée.

Signé : Gérard LELIEVRE, directeur de l'UPS n° 2274

## DR06 - Nord-Est

UMR n° 5633 - Laboratoire d'ingénierie moléculaire pour la séparation et les applications des gaz

**M. ROGER GUILARD**

DEC. n° 040109DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roger GUILARD, Directeur de l'UMR n° 5633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIME, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7584 - Laboratoire de science et génie des matériaux et de métallurgie

**M. DENIS ABLITZER**  
**MME LILIANE MACHEPY**

DEC. n° 050082DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Denis ABLITZER, Professeur INPL de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis ABLITZER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Liliane MACHEPY, Technicienne CNRS de classe supérieure, secrétaire-gestionnaire au sein de l'unité. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre ARCHAMBAULT, directeur de l'UMR n° 7584

## DR07 - Rhône-Auvergne

FRE n° 2544 - Laboratoire d'analyse environnementale des procédés et des systèmes industriels

**M. RÉMY GOURDON**

DEC. n° 050100DR07 du 25-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Rémy GOURDON, Directeur de la FRE n° 2544, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2860 – Centre européen de résonance magnétique nucléaire à très hauts champs

**M. PIERRE TOULHOAT**  
**M. LYNDON EMSLEY**  
**MME ANNE LESAGE**

DEC. n° 050099DR07 du 25-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre TOULHOAT, Directeur de la FRE n° 2860, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TOULHOAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Lyndon EMSLEY, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre TOULHOAT et de Monsieur Lyndon EMSLEY, délégation de signature est donnée à Madame Anne LESAGE, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

#### DR10 - Alsace

UPR n° 2356 - Neurotransmission et sécrétion neuroendocrine

**MME MARIE-FRANCE BADER**  
**M. BERNARD POULAIN**

DEC. n° 050004DR10 du 09-03-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 2356 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France BADER, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard POULAIN [DR-adjoint], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040134DR10 du 6 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 2356 - Neurotransmission et sécrétion neuroendocrine

**M. BERNARD POULAIN**

DEC. n° 050017DR10 du 07-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard POULAIN [DR-adjoint], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 2356

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS)

**M. THOMAS EBBESEN**  
**M. JEAN-MARIE LEHN**  
**MME JACQUELINE CLAUDON**  
**M. MARTIN KARPLUS**  
**MME MARCI KARPLUS**  
**M. NICOLAS WINSSINGER**  
**M. PAOLO SAMORI**  
**MME MARIE-CLAUDE JOUAITI**  
**M. ANDREW GRIFFITHS**  
**M. JEAN-PIERRE KINTZINGER**  
**MME CORINNE GAVRILOVIC**

DEC. n° 050006DR10 du 16-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Thomas EBBESEN, directeur de l'UMR n° 7006 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas EBBESEN, délégation de signature est donnée à Jean-Marie LEHN [Professeur-ULP] - Jacqueline CLAUDON [AI-CNRS] « Laboratoire de chimie supramoléculaire », Martin KARPLUS [Professeur-ULP] - Marci KARPLUS [secrétaire contractuelle] « Laboratoire de chimie biophysique », Nicolas WINSSINGER [Professeur-ULP] « Laboratoire de chimie organique et bioorganique », Paolo SAMORI [Professeur-ULP] - Marie-Claude JOUAITI [TCN-CNRS] « Laboratoire de Nanochimie », Andrew GRIFFITHS [Professeur-ULP] « Laboratoire de biologie chimique », Jean-Pierre KINTZINGER [Professeur-ULP] - Corinne GAVRILOVIC [TCN-CNRS] « Moyens généraux » aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040104DR10 du 28 septembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7006 - Institut de science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS)

**M. JEAN-MARIE LEHN**  
**MME JACQUELINE CLAUDON**  
**M. MARTIN KARPLUS**  
**MME MARCI KARPLUS**  
**M. NICOLAS WINSSINGER**  
**M. PAOLO SAMORI**  
**MME MARIE-CLAUDE JOUAITI**  
**M. ANDREW GRIFFITHS**  
**M. JEAN-PIERRE KINTZINGER**  
**MME CORINNE GAVRILOVIC**

DEC. n° 050033DR10 du 16-03-2005

Délégation est donnée à Jean-Marie LEHN [Professeur-ULP] - Jacqueline CLAUDON [AI-CNRS] « Laboratoire de chimie

supramoléculaire », Martin KARPLUS [Professeur-ULP] - Marci KARPLUS [secrétaire contractuelle] « Laboratoire de chimie biophysique », Nicolas WINSSINGER [Professeur-ULP] « Laboratoire de chimie organique et bioorganique », Paolo SAMORI [Professeur-ULP] - Marie-Claude JOUAI [TCN-CNRS] « Laboratoire de Nanochimie », Andrew GRIFFITHS [Professeur-ULP] « Laboratoire de biologie chimique », Jean-Pierre KINTZINGER [Professeur-ULP] - Corinne GAVRILOVIC [TCN-CNRS] « Moyens généraux », à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thomas EBBESEN, directeur de l'UMR n° 7006

UMR n° 7100 - Laboratoire de biotechnologie des interactions macromoléculaires

**M. CLAUDE KEDINGER**  
**M. ETIENNE WEISS**  
**MME CLAIRE GUTH**  
**M. GILBERT DE MURCIA**  
**MME BRIGITTE DAUL**  
**M. FRANC PATTUS**  
**MME SYLVIE DOUESSIN**

DEC. n° 050030DR10 du 15-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude KEDINGER, directeur de l'UMR n° 7100 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude KEDINGER, délégation de signature est donnée à Etienne WEISS [Professeur-ULP] et Claire GUTH [TCN-CNRS], « Biotechnologie des interactions macromoléculaires », Gilbert DE MURCIA [DR-CNRS] et Brigitte DAUL [TCN-CNRS], « Intégrité du génome », Franc PATTUS [DR-CNRS] et Sylvie DOUESSIN [TCN-CNRS], « Récepteurs membranaires », aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040100DR10 du 8 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7100 - Laboratoire de biotechnologie des interactions macromoléculaires

**M. ETIENNE WEISS**  
**MME CLAIRE GUTH**  
**M. GILBERT DE MURCIA**  
**MME BRIGITTE DAUL**  
**M. FRANC PATTUS**  
**MME SYLVIE DOUESSIN**

DEC. n° 050031DR10 du 15-03-2005

Délégation est donnée à Etienne WEISS [PR-ULP] et Claire GUTH [TCN-CNRS], « Biotechnologie des interactions macromoléculaires », Gilbert DE MURCIA [DR-CNRS] et Bri-

gitte DAUL [TCN-CNRS], « Intégrité du génome », Franc PATTUS [DR-CNRS] et Sylvie DOUESSIN [TCN-CNRS], « Récepteurs membranaires » à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude KEDINGER, directeur de l'UMR n° 7100

UMR n° 7514 - Laboratoire de chimie bioorganique

**M. MAURICE GOELDNER**  
**M. LUC LEBEAU**  
**MME NATHALIE HAMMERSCHMITT**

DEC. n° 050009DR10 du 08-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Maurice GOELDNER, directeur de l'UMR n° 7514 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maurice GOELDNER, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc LEBEAU [DR2-CNRS] ainsi qu'à Madame Nathalie HAMMERSCHMITT [TCN-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040146DR10 du 6 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7514 - Laboratoire de chimie bioorganique

**M. LUC LEBEAU**  
**MME NATHALIE HAMMERSCHMITT**

DEC. n° 050022DR10 du 07-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Luc LEBEAU [DR2-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luc LEBEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Nathalie HAMMERSCHMITT [TCN-CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Maurice GOELDNER, directeur de l'UMR n° 7514

UMR n° 7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg

**M. JEAN-MARIE HAMEURY**  
**MME SANDRINE LANGENBACHER**  
**Mlle ESTELLE BRUNETTE**

DEC. n° 050038DR10 du 15-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie HAMEURY, directeur de l'UMR n° 7550 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie HAMEURY, délégation de signature est donnée à Madame Sandrine LANGENBACHER [responsable administrative - CNRS], ainsi qu'à Mademoiselle Estelle BRUNETTE [TCN-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040086DR10 du 5 novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7550 - Observatoire astronomique de Strasbourg

**MME SANDRINE LANGENBACHER**  
**Mlle ESTELLE BRUNETTE**

DEC. n° 050039DR10 du 12-04-2005

Délégation est donnée à Madame Sandrine LANGENBACHER [Responsable administrative - CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine LANGENBACHER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, à Mademoiselle Estelle BRUNETTE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie HAMEURY, directeur de l'UMR n° 7550

GDR n° 2909 - Métabolisme de l'arsenic chez les procaryotes : de la résistance à la détoxification

**M. PHILIPPE BERTIN**  
**MME MARIE-CLAIRE LETT**

DEC. n° 050034DR10 du 12-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe BERTIN, directeur du GDR n° 2909 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BERTIN, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claire LETT [Professeur-ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

GDR n° 2909 - Métabolisme de l'arsenic chez les procaryotes : de la résistance à la détoxification

**MME MARIE-CLAIRE LETT**

DEC. n° 050035DR10 du 12-04-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-Claire LETT [Professeur-ULP], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe BERTIN, directeur du GDR n° 2909

GDR n° 2922 - Matériaux hybrides organisés multifonctionnels

**M. PIERRE RABU**  
**M. PATRICK WEBER**

DEC. n° 050036DR10 du 12-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre RABU, directeur du GDR n° 2922 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre RABU, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick WEBER [Administrateur-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

GDR n° 2922 - Matériaux hybrides organisés multifonctionnels

**M. PATRICK WEBER**

DEC. n° 050037DR10 du 12-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick WEBER [Administrateur-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

z2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre RABU, directeur du GDR n° 2922

UMS n° 2552 - Maison universitaire des sciences de l'homme - Alsace (MISHA)

**MME CHRISTINE MAILLARD**  
**M. DIDIER GEORGAKAKIS**

DEC. n° 050001DR10 du 11-01-2005

Délégation est donnée à Madame Christine MAILLARD, directrice de l'UMS n° 2552 à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine MAILLARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier GEORGAKAKIS [MC-URS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040050DR10 du 22 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

## DR12 - Provence

UMR n° 6123 - Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST)

**M. PHILIPPE MOSSÉ**  
**MME LAURENCE MASSE**  
**M. ERIC VERDIER**  
**M. THIERRY BLÖSS**  
**M. CLAUDE PARAPONARIS**

DEC. n° 040991DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MOSSÉ, Directeur de l'UMR n° 6123 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MOSSÉ, délégation de signature est donnée à Madame Laurence MASSE (Ingénieure d'Etudes), à Monsieur Eric VERDIER (Directeur de Recherche), à Monsieur Thierry BLÖSS (Professeur) et à Monsieur Claude PARAPONARIS (Maître de Conférence) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040722DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6127 - Laboratoire méditerranéen de sociologie (LAMES)

**M. JEAN-SAMUEL BORDREUIL**  
**M. PIERRE VERGES**

DEC. n° 040926DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Samuel BORDREUIL, Directeur de l'UMR n° 6127 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Samuel BORDREUIL, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre VERGES (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040766DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6134 - Systèmes physiques de l'environnement (SPE)

**M. JACQUES-HENRI BALBI**  
**M. JEAN-FRANÇOIS SANTUCCI**  
**MME NICOLE COURONNE**  
**MME ANTOINE CAMPANA**

DEC. n° 040914DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques-Henri BALBI, Directeur de l'UMR n° 6134 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques-Henri BALBI, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François SANTUCCI (Directeur Adjoint), à Madame Nicole COURONNE (Assistante Ingénieure) et à Monsieur Antoine CAMPANA (Ingénieur d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040752DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6137 - Laboratoire matériaux et microélectronique de Provence (L2MP)

**M. MICHEL LANNOO**  
**M. BERNARD BILLIA**  
**M. JEAN-RAYMOND GAVARRI**  
**M. RACHID BOUCHAKOUR**

DEC. n° 040983DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel LANNOO, Directeur de l'UMR n° 6137 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANNOO, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard BILLIA (Directeur de Recherche), à Monsieur Jean-Raymond GAVARRI (Professeur) et à Monsieur Rachid BOUCHAKOUR (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040692DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6137 - Laboratoire matériaux et microélectronique de Provence (L2MP)

**M. BERNARD BILLIA**  
**M. JEAN-RAYMOND GAVARRI**  
**M. RACHID BOUCHAKOUR**

DEC. n° 041036DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard BILLIA (Directeur de Recherche), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :  
1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard BILLIA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Raymond GAVARRI (Professeur).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard BILLIA et de Monsieur Raymond GAVARRI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Rachid BOUCHAKOUR (Professeur).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LANN00, directeur de l'UMR n° 6137

UMR n° 6153 - Physiologie neurovégétative (PNV)

**M. ANDRÉ JEAN**  
**MME JOCELYNE ROMAN**

DEC. n° 040974DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur André JEAN, Directeur de l'UMR n° 6153 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André JEAN, délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne ROMAN (Ingénieure d'Études) aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040712DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6153 - Physiologie neurovégétative (PNV)

**MME JOCELYNE ROMAN**

DEC. n° 041034DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Jocelyne ROMAN (Ingénieure d'Études) à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André JEAN, directeur de l'UMR n° 6153

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et Droit européen

**M. ANDRÉ ROUX**  
**M. RICHARD GHEVONTIAN**  
**M. ROSTANE MEHDI**  
**M. PIERRE BON**  
**MME MARYSE BAUDREZ**  
**MME CLAUDINE LABI**

DEC. n° 041008DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur André ROUX, Directeur de l'UMR n° 6201 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André ROUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard GHEVONTIAN (Professeur), à Monsieur Rostane MEHDI (Professeur), à Monsieur Pierre BON (Professeur), à Madame Maryse BAUDREZ (Maître de Conférence) et à Madame Claudine LABI (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040758DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et Droit européen

**M. ROSTANE MEHDI**

DEC. n° 041026DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Rostane MEHDI (Professeur), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André ROUX, directeur de l'UMR n° 6201

UMR n° 6574 - Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO)

**M. SERGE TCHERKEZOFF**  
**MME ANNE PROVANSAL**

DEC. n° 041017DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Serge TCHERKEZOFF, Directeur de l'UMR n° 6574 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge TCHERKEZOFF, délégation de signature est donnée à Madame Anne PROVANSAL (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040713DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6574 - Centre de recherche et de documentation sur l'Océanie (CREDO)

**MME ANNE PROVANSAL**

DEC. n° 051037DR12 du 07-04-2005

Délégation est donnée à Madame Anne PROVANSAL (Technicienne), secrétaire à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge TCHERKEZOFF, directeur de l'UMR n° 6574

GDR n° 2824 - Recherche sur les facteurs de virulence et en biodéfense

**M. JEAN-PIERRE GORVEL**

DEC. n° 040962DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre GORVEL, Directeur du GDR n° 2824 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040881DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2059 - Adhésion cellulaire

**M. PIERRE BONGRAND**

DEC. n° 040923DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BONGRAND, Directeur de la FRE n° 2059 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040719DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

### DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5175 - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

**M. BERNARD DELAY**  
**MME DANIELÈ JEANJEAN**  
**MME ANNE-MARIE MAZZONETTO**  
**M. JEAN-DOMINIQUE LEBRETON**  
**MME HÉLÈNE LEMOINE**  
**MME KARINE DJARI**

DEC. n° 050012DR13 du 13-04-2005

Délégation est donnée à M. Bernard DELAY, directeur de l'UMR n° 5175, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard DELAY, délégation de signature est donnée à Mme Danièle JEANJEAN, TCE (pour les bons de transport et les bons de commande d'un montant inférieur à 800 € HT), à Mme Anne-Marie MAZZONETTO, AJTP (pour les bons de transport et les bons de commande d'un montant inférieur à 800 € HT), à M. Jean-Dominique LEBRETON, DR1, à Mme Hélène LEMOINE, IE2, et à Mme Karine DJARI, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040089DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5203 - Institut de génomique fonctionnelle

**M. JOËL BOCKAERT**  
**M. JEAN-PIERRE HORS**  
**M. JEAN-PHILIPPE PIN**  
**M. JOËL NARGEOT**  
**M. PATRICE MOLLARD**  
**MME DOMINIQUE JOUBERT**

DEC. n° 050013DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Joël BOCKAERT, directeur de l'UMR n° 5203, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BOCKAERT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre HORS, IE1, à M. Jean-Philippe PIN, DR1, à M. Joël NARGEOT, DR1, à M. Patrice MOLLARD, DR2 et à Mme Dominique JOUBERT, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.  
La décision n° 040050DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

### DR15 - Aquitaine-Limousin

UMR n° 5472 - Laboratoire de physico-toxicochimie des systèmes naturels

**MME HÉLÈNE BUDZINSKI**  
**M. ALAIN CARPY**  
**MME EDITH PARLANTI**

DEC. n° 050045DR15 du 06-01-2005

Délégation est donnée à Mme Hélène BUDZINSKI, directrice de l'UMR n° 5472, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Hélène BUDZINSKI, délégation de signature est donnée à M. CARPY Alain, Directeur de recherche, Mme PARLANTI Edith, Chargée de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040350DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5472 - Laboratoire de physico-toxicochimie des systèmes naturels

**M. ALAIN CARPY**  
**MME EDITH PARLANTI**

DEC. n° 050098DR15 du 06-01-2005

Délégation est donnée à M. CARPY Alain, Directeur de recherche, Chercheur, Sous Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CARPY Alain, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à

Mme PARLANTI Edith, Chargée de recherche, Chercheur, Sous Directeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène BUDZINSKI, directrice de l'UMR n° 5472

### DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6188 - Circulations régionales et microcirculation

**M. LAURENT LOUFRANI**

DEC. n° 050017DR17 du 05-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Laurent LOUFRANI, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :  
1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel HENRION, directeur de l'UMR n° 6188

### DR19 - Normandie

UMR n° 6185 - Neurodégénérescence : modèles et stratégies thérapeutiques

**M. BERNARD MAZOYER**  
**M. PATRICK LEDOUX**

DEC. n° 050001DR19 du 14-04-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard MAZOYER, Directeur par intérim de l'UMR n° 6185, à l'effet de signer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur MAZOYER, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick LEDOUX, Responsable administratif Technicien classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040463DR19 donnant délégation de signature à Monsieur MACKENZIE est abrogée.

Signé : Richard VARIN, délégué régional Normandie

# Informations générales

## Textes signalés

### Président de la République

**Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.**

*JO du 24-04-2005, p. 7166, texte n° 1*

### Premier ministre

**Arrêté du 4 avril 2005 portant nomination à la commission interministérielle des installations nucléaires de base.**

*JO du 07-04-2005, p. 6277, texte n° 26*

A noter entre autres la nomination, en qualité de représentant suppléant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de M. Frédéric Marie, chargé de mission au sein du département « énergie, transports, environnement, ressources naturelles » à la direction de la technologie, en remplacement de M. Thierry Pussieux.

### Ministère délégué à la recherche

**Arrêté du 22 mars 2005 portant autorisation d'importation de cellules souches embryonnaires humaines à des fins scientifiques en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.**

*JO du 08-04-2005, p. 6339, texte n° 6*

L'INSERM (U 371) est autorisé à importer auprès de la société à but non lucratif WiCell Research Institute (États-Unis), dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, deux lignées de cellules souches embryonnaires humaines H 1 et H 9, destinées à des recherches ayant pour finalité l'identification des gènes impliqués dans le contrôle de l'autorenouvellement des cellules souches embryonnaires humaines et la différenciation des cellules souches embryonnaires humaines en neurones dopaminergiques.

**Arrêté du 22 mars 2005 portant autorisation de conservation de cellules souches embryonnaires humaines importées en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.**

*JO du 08-04-2005, p. 6339, texte n° 7*

L'INSERM (U 371) est autorisé à conserver, dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, des cellules souches embryonnaires humaines dans les locaux de l'unité INSERM U 371, à Bron. Il ne peut céder les cellules souches embryonnaires humaines qu'il conserve qu'à un établissement ou organisme autorisé à les conserver ou à effectuer des recherches sur ces cellules en application des dispositions de la loi du 6 août 2004. La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, en

cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires, par le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de la santé selon les modalités prévues par le décret n° 2004-1024 du 28 septembre 2004 relatif à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules et portant application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004. L'INSERM est tenu d'informer les ministres chargés de la recherche et de la santé préalablement à toute cession ou à toute nouvelle détention de cellules souches embryonnaires humaines. Il doit porter à la connaissance des ministres chargés de la recherche et de la santé toute autre modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation.

**Arrêté du 22 mars 2005 portant autorisation d'un protocole d'étude et de recherche sur des cellules souches embryonnaires humaines importées en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.**

*JO du 08-04-2005, p. 6340, texte n° 8*

L'INSERM (U 371) est autorisé à mettre en oeuvre, dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, le protocole d'étude et de recherche ayant pour finalité l'identification des gènes impliqués dans le contrôle de l'autorenouvellement des cellules souches embryonnaires humaines et la différenciation des cellules souches embryonnaires humaines en neurones dopaminergiques. La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Cette autorisation peut être suspendue ou retirée à tout moment, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires, par le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de la santé selon les modalités prévues par le décret n° 2004-1024 du 28 septembre 2004 relatif à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules et portant application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004. Toute modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit être portée à la connaissance des ministres chargés de la recherche et de la santé.

**Arrêté du 24 mars 2005 portant nomination au conseil scientifique et technique du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.**

*JO du 12-04-2005, p. 6562, texte n° 21*

Sont nommés membres du conseil scientifique et technique CEMAGREF en tant que personnalités choisies parmi les responsables scientifiques et techniques de la recherche publique, de l'administration, de l'enseignement supérieur, des établissements publics, des centres techniques et des entreprises concernés par les domaines d'activité du centre : M. Robert Barbault, M. Jacques Boulègue,

M. Philippe Castanet, Mme Sophie Cluet, M. Patrice Duran, Mme Catherine Geslain-Lanéelle, M. Mikael Hildén, Mme Elisabeth Jaskulké, M. Jan Marco Müller, M. Patrick Point, Mme Monique Pommepuy, M. Marc Richetin, M. Patrice Robichon, M. Bernard Tardieu, Mme Elisabeth de Turckheim, M. Cyrille Van Effenterre. M. Robert Barbault est nommé président du conseil scientifique et technique du CEMAGREF.

**Arrêté du 30 mars 2005 modifiant l'arrêté du 17 février 2005 autorisant au titre de l'année 2005 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques (femmes et hommes) au Centre national de la recherche scientifique.**

*JO du 26-04-2005, p. 7227, texte n° 10*

L'arrêté du 17 février 2005 autorisant au titre de l'année 2005 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques (femmes et hommes) au CNRS est modifié comme suit : Lire : « 120 ingénieurs d'études » au lieu de : « 121 ingénieurs d'études » ; « 79 techniciens de la recherche » au lieu de : « 80 techniciens de la recherche ». « BAP A. - Sciences du vivant, Concours n° 32 Sans objet. » « BAP G. - Patrimoine, logistique, prévention, Concours n° 197 1 ingénieur en hygiène et sécurité. Corps : ingénieurs d'études. Affectation : Laboratoire de l'accélérateur linéaire, Orsay. »

**Arrêté du 31 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut de recherche pour le développement.**

*JO du 19-04-2005, p. 6886, texte n° 31*

M. Marc Lalande est nommé membre du conseil d'administration de l'IRD en qualité de représentant titulaire du ministre chargé de la recherche, en remplacement de M. Michel Eddi.

**Arrêté du 31 mars 2005 portant nomination au Conseil supérieur de la recherche et de la technologie.**

*JO du 19-04-2005, p. 6886, texte n° 32*

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie pour une durée de trois ans :

1. En qualité de membres représentatifs des communautés scientifiques et techniques et des différents secteurs de la recherche, a) Sur proposition : - des sections du Comité national de la recherche scientifique : M. Jean Etourneau ; Mme Anne-Marie Guimier-Sorbets ; M. Bernard Renault ; M. Francis-André Wollman ; - des conseils scientifiques des établissements de recherche et de développement technologique : Mme Geneviève Debouzy ; Mme Isabelle de Lamberterie ; M. Emmanuel Jolivet ; Mme Irène Nenner-Baumel ; - d'une instance nationale d'évaluation de la recherche universitaire : M. Dominique Chagnollaude ; Mme Jacqueline Lecourtier. b) En qualité de personnalités choisies en fonction de leurs compétences dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'innovation : M. Guy Bourgeois ; M. Alain Cadix ; Mme Barbara Demeneix ; M. Pierre Guillon ; M. Francis Hardouin ; Mme Marie-Christine Kessler ; M. Emmanuel Leprince ; M. Pierre Taberlet, ainsi que : M. François-Xavier de Charentenay ; M. Lucien Laubier, en qualité de personnalités membres de sociétés savantes.

2. En qualité de personnalités représentatives du monde du travail, des secteurs productifs, sociaux et culturels et des régions, a) Sur proposition des organisations syndica-

les nationales représentatives des salariés et des employeurs : M. Claude Aufort (Confédération générale du travail) ; M. Olivier Aynaud (Union nationale des professions libérales) ; M. Henri Catz (Confédération française démocratique du travail) ; M. Jean-Claude Degardin (Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres) ; M. Charles El Nouty (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) ; M. Jacques Fossey (Fédération syndicale unitaire) ; M. Christian Godet (Confédération générale du travail-Force ouvrière) ; M. Thierry Magallon (Confédération française des travailleurs chrétiens) ; M. Hugues-Arnaud Mayer (Mouvement des entreprises de France) ; M. Jean-Louis Soubeyrou (Union nationale des syndicats autonomes). b) En qualité de personnalités représentant le monde économique, social et culturel : M. Jean-Pierre Alix ; M. Hervé Arditty ; M. Robert Mahler ; M. Christian Poyau ; Mme Christel Sorin, ainsi que : M. Pierre Choukroune ; M. Jean Frêne ; M. Georges Le Magnan ; M. Henri-Alain Rault ; Mme Sophie Rohfrisch, en qualité de membres de comités consultatifs régionaux de la recherche et du développement technologique.

## Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Décret du 5 avril 2005 portant nomination au conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.**

*JO du 08-04-2005, p. 6362, texte n° 39*

M. Jean-Philippe Molere est nommé membre du conseil d'administration du CIRAD en qualité de représentant du ministre chargé du budget, en remplacement de M. David Lubek.

**Décret du 25 avril 2005 portant nomination (enseignements supérieurs).**

*JO du 03-05-2005, texte n° 57*

Sont nommés et titularisés en qualité de professeurs du MNHN, à compter de la date de leur installation au cours de l'année universitaire 2004-2005, les personnes dont les noms suivent : M. Vincent Bels, adaptations morphofonctionnelles et comportementales aux milieux terrestres ; M. Bruno de Reviers, systématique et évolution ; M. Jean-Marc Drouin, histoire et philosophie des sciences ; Mme Dominique Grimaud-Hervé, paléanthropologie : l'évolution du genre Homo ; M. Philippe Keith, structure et dynamique des peuplements ichtyologiques ; M. Hervé Lelièvre, systématique et phylogénie des vertébrés paléozoïques.

**Arrêté du 29 mars 2005 portant détachement (administrateurs civils).**

*JO du 09-04-2005, texte n° 52*

M. Denis Guillaumin, administrateur civil, affecté au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, est placé en position de détachement, en qualité de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur de l'université de Marne-la-Vallée, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

**Arrêté du 29 mars 2005 portant nomination à la commission scientifique spécialisée n° 1 de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.**

*JO du 21-04-2005, p. 7002, texte n° 54*

M. Jean-Louis Mege est nommé membre de la commission scientifique spécialisée n° 1 « microbiologie et maladies infectieuses » de l'INSERM, en remplacement de M. Michel Drancourt, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

**Arrêté du 29 mars 2005 portant nomination à des intercommissions de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.**

*JO du 21-04-2005, p. 7002, texte n° 55*

Sont nommés membres des intercommissions de l'INSERM pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs : Intercommission d'émergence n° 4 « biothérapies, thérapie cellulaire et génique, vaccinologie » : M. Olivier Lantz, en remplacement de Mme Laurence Zitvogel, démissionnaire ; Intercommission d'émergence n° 6 « reproduction » : Mme Joëlle Cohen-Tannoudji, en remplacement de Mme Claire Morel-Bouvatier, démissionnaire.

**Arrêté du 29 mars 2005 portant nomination à des commissions scientifiques spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.**

*JO du 21-04-2005, p. 7002, texte n° 56*

Sont nommés membres des commissions scientifiques spécialisées de l'INSERM pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs : Commission scientifique spécialisée n° 4 « systèmes cardiovasculaire et respiratoire, muscle, hématologie, hémostase, angiogénèse », en qualité de membres élus : Mme Marie-Laure Franco-Montoya, en remplacement de Mme Jocelyne Blanc, démissionnaire ; Mme Mary Osborne-Pellegrin, en remplacement de Mme Catherine Chassagne, démissionnaire ; Commission scientifique spécialisée n° 6 « régulations hormonales » : M. Youssef Anouar, en remplacement de M. Alain Virion, démissionnaire.

**Arrêté du 30 mars 2005 modifiant l'arrêté du 17 mars 1993 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au Centre d'études et de recherches sur les qualifications.**

*JO du 13-04-2005, p. 6616, texte n° 1*

**Arrêté du 31 mars 2005 portant nomination au comité technique paritaire central du centre technique du livre de l'enseignement supérieur.**

*JO du 13-04-2005, texte n° 44*

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein du CTP central du centre technique du livre de l'enseignement supérieur : M. Raymond Berard, conservateur général des bibliothèques, directeur du centre technique du livre de l'enseignement supérieur, membre titulaire, en remplacement de M. Pascal Sanz ; Mme Marie Fernandez, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, membre suppléante, en remplacement de Mme Martine Kourmane.

**Arrêté du 4 avril 2005 portant nomination du directeur de l'Institut Henri-Poincaré.**

*JO du 15-04-2005, texte n° 41*

M. Michel Broue, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut Henri-Poincaré pour une durée de cinq ans.

**Arrêté du 5 avril 2005 portant nomination au conseil scientifique du Muséum national d'histoire naturelle.**

*JO du 19-04-2005, p. 6886, texte n° 30*

Sont nommés membres du conseil scientifique du MNHN en tant que personnalités qualifiées : M. Olivier Faron, professeur à l'université Paris-IV, sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Francis Zimmermann ; M. Yves Coppens, membre de l'Académie des sciences, sur proposition du ministre chargé de l'environnement, en remplacement de M. Alain Tamisier ; M. Michel Loreau, professeur au laboratoire de fonctionnement et évolution des systèmes écologiques, sur proposition du ministre chargé de la recherche, en remplacement de M. Laurent Excoffier.

**Arrêté du 8 avril 2005 relatif à la composition de l'instance nationale chargée de l'avancement spécifique des enseignants-chercheurs.**

*JO du 21-04-2005, p. 7003, texte n° 57*

L'arrêté du 11 décembre 2001 portant nomination à l'instance nationale chargée de l'avancement spécifique des enseignants-chercheurs est modifié ainsi qu'il suit : Au lieu de : « a) Membre désigné par tirage au sort Président de section du Conseil national des universités M. Frédéric Sudre, 27<sup>e</sup> section, droit public, » Lire : « a) Membre désigné par tirage au sort Président de section du Conseil national des universités Mme Marie-Christine Maurel, 65<sup>e</sup> section, biologie cellulaire. »

**Arrêté du 11 avril 2005 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.**

*JO du 20-04-2005, texte n° 5*

Introduit des dispositions nouvelles et abroge les arrêtés : du 4 juillet 1995 relatifs : à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe au CEMAGREF ; à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de la recherche de 1<sup>re</sup> classe au CEMAGREF ; à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de la recherche au CEMAGREF ; à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de secrétaire d'administration de la recherche de 1<sup>re</sup> classe au CEMAGREF.

**Arrêté du 11 avril 2005 modifiant l'arrêté du 6 novembre 1989 relatif aux taux de rémunération des heures complémentaires.**

*JO du 22-04-2005, texte n° 2*

Les taux fixés au a de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 novembre 1989 sont modifiés comme suit : « Cours : 58,54 ; Travaux : 39,03 ; Travaux pratiques : 26,02. » A l'article 2 du même arrêté, le montant mentionné de : « 7 288,23 » est remplacé par celui de : « 7 324,67 » et le montant de : « 113,87 » par celui de : « 114,44 ».

**Arrêté du 11 avril 2005 portant nomination à une commission interdisciplinaire du Centre national de la recherche scientifique.**

*JO du 27-04-2005, p. 7329, texte n° 35*

M. Patrick Pigeon est nommé membre de la commission interdisciplinaire D : risques environnementaux et société du CNRS, en remplacement de M. Charles Le Cœur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

**Arrêté du 13 avril 2005 portant nomination d'un administrateur provisoire à l'Institut national des sciences appliquées de Rouen.**

*JO du 27-04-2005, texte n° 36*

M. Christian Feasson, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'Institut national des sciences appliquées de Rouen à compter du 18 avril 2005 et jusqu'à la date de nomination du directeur de l'institut.

**Arrêté du 14 avril 2005 fixant la liste des candidats autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2005 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers.**

*JO du 24-04-2005, p. 7185, texte n° 14*

**Arrêté du 14 avril 2005 fixant la liste des candidats autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2005 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers.**

*JO du 24-04-2005, p. 7188, texte n° 15*

**Arrêté du 15 avril 2005 portant nomination d'un administrateur provisoire de l'École polytechnique de l'université de Nice.**

*JO du 21-04-2005, texte n° 58*

M. François Rocca, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'École polytechnique de l'université de Nice à compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'à la nomination du directeur de cette école.

**Arrêté du 21 avril 2005 autorisant au titre de l'année 2005 l'ouverture de concours et d'examens professionnels réservés pour le recrutement d'adjoints techniques et d'agents techniques de recherche et de formation.**

*JO du 26-04-2005, p. 7217, texte n° 8*

Ouverture de concours réservés pour le recrutement dans les corps d'adjoints techniques et d'agents techniques de recherche et de formation dans les BAP A (sciences du vivant), F (documentation, édition, communication), G (patrimoine, logistique, prévention), I (gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel). Est également autorisée au titre de l'année 2005 l'ouverture d'examens professionnels réservés pour le recrutement dans les corps d'adjoints techniques et d'agents techniques de recherche et de formation dans la BAP I (gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel). Les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions ainsi que le centre organisateur sont fixés pour chaque concours ou examen professionnel par arrêté des recteurs d'académie. Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf> aux dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions arrêtées par

les recteurs d'académie. Des informations détaillées sur ces concours et examens professionnels sont en outre à la disposition des candidats sur internet à l'adresse précitée.

**Arrêté du 21 avril 2005 autorisant au titre de l'année 2005 l'ouverture de concours externes et de concours internes pour le recrutement d'adjoints techniques et d'agents techniques de recherche et de formation.**

*JO du 26-04-2005, p. 7219, texte n° 9*

Ouverture de concours externes et de concours internes pour le recrutement dans les BAP A (sciences du vivant), B (sciences chimiques et sciences des matériaux), C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), F (documentation, édition, communication), G (patrimoine, logistique, prévention), I (gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel). Le nombre total d'emplois offerts dans les corps mentionnés ci-dessus sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel. Les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions ainsi que le centre organisateur sont fixés pour chaque concours par arrêté des recteurs d'académie. Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf> aux dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions arrêtées par les recteurs d'académie. Des informations détaillées sur ces concours sont en outre à la disposition des candidats sur internet à l'adresse précitée.

**Arrêté du 22 avril 2005 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.**

*JO du 05-05-2005, texte n° 10*

À noter l'abrogation des arrêtés suivants : arrêté du 13 janvier 1988 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ; arrêté du 13 janvier 1988 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de la recherche de 1<sup>re</sup> classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ; arrêté du 13 janvier 1988 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de la recherche de 1<sup>re</sup> classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ; arrêté du 13 janvier 1988 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de secrétaire d'administration de la recherche en informatique et en automatique.

**Liste de qualification aux fonctions de professeur du Muséum national d'histoire naturelle arrêtée en 2005 par les sections du Conseil national des universités.**

*JO du 22-04-2005, texte n° 52*

**Liste de qualification aux fonctions de maître de conférences du Muséum national d'histoire naturelle arrêtée en 2005 par les sections du Conseil national des universités.**

*JO du 22-04-2005, texte n° 53*

## Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

**Arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2005 modifiant l'arrêté du 2 mai 2001 fixant les programmes des épreuves des concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine pour les spécialités archéologie, archives, inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel.**

*JO du 07-04-2005, p. 6260, texte n° 8*

## Ministère des solidarités, de la santé et de la famille

**Décret n° 2005-390 du 28 avril 2005 relatif au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.**

*JO du 29-04-2005, p. 7428, texte n° 10*

**Décret n° 2005-419 du 3 mai 2005 relatif à l'Institut national du cancer.**

*JO du 05-05-2005, p. 7841, texte n° 25*

**Décision du 18 mars 2005 portant nomination de rapporteurs auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur le médicament.**

*JO du 07-04-2005, p. 6277, texte n° 28*

Les personnes dont les noms suivent sont nommées rapporteurs auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur le médicament, à titre complémentaire, pour l'année 2005 : Eric Dansin, Karim Fizazi, Alain Fournie, Sylvie Glaisner, Dominique Lacroix, Philippe Lang, Florence Levy-Weil, Frédéric Liote, Bernard Malavaud, Bernard Milleron, Thierry Petit, Noël Philippe, Jean-Charles Soria.

**Décision du 23 mars 2005 portant nomination d'un rapporteur auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur le médicament.**

*JO du 08-04-2005, p. 6363, texte n° 28*

M. François-Xavier Blanc est nommé rapporteur auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur le médicament, à titre complémentaire pour l'année 2005.

## Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

**Arrêtés du 5 avril 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).**

*JO du 15-04-2005, texte n° 57*

M. Laurent Roy, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, directeur régional de l'environnement de Picardie, est en outre nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie pour la durée de l'expérimentation du rapprochement de la DIREN et de la DRIRE engagée en application des dispositions de la circulaire du Premier ministre du 19 octobre 2004.

## Ministère délégué à l'industrie

**Arrêté du 26 mars 2005 portant nomination au comité de la métrologie auprès du Laboratoire national de métrologie et d'essais.**

*JO du 09-04-2005, p. 6448, texte n° 76*

Sont nommés membres du comité de la métrologie auprès du Laboratoire national de métrologie et d'essais, pour trois ans : Au titre des représentants des principaux organismes publics exerçant des activités de métrologie, pour le CEA : Mme Malgorzata Tkatchenko ; pour le CNAM : Mme Laurence Paye-Jeanneney ; pour le CNRS : M. Victor Sanchez ; pour l'Observatoire de Paris : M. Daniel Egret ; pour le Laboratoire national de métrologie et d'essais : M. Marc Mortureux. Au titre des représentants du ministre chargé de l'industrie : M. Jacques Leloup. Au titre des représentants du ministre chargé de la recherche : M. Joseph Mariani. Au titre des personnalités qualifiées en matière de métrologie : M. Claude Boccara, M. Christian Bordé, M. Michel Combarnous, M. Jean-Pierre Gérard, Pr Henri Métivier, M. Terry Quinn, M. Yves Remillieux. M. Michel Combarnous est désigné président du comité de la métrologie.

## Ministère délégué au budget et à la réforme budgétaire

**Arrêté du 19 avril 2005 portant détachement (services déconcentrés du Trésor).**

*JO du 07-05-2005, texte n° 69*

M. Olivier Picart, inspecteur du Trésor public, est placé en service détaché auprès de l'INSERM pour exercer les fonctions d'agent comptable secondaire et de chef des services financiers de l'administration déléguée régionale Languedoc-Roussillon à Montpellier pour une durée maximale de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

## Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

**Décret du 12 avril 2005 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut géographique national.**

*JO du 13-04-2005, p. 6640, texte n° 59*

M. Bernard de Froment, conseiller d'Etat, est renouvelé dans les fonctions de président du conseil d'administration de l'Institut géographique national.

**Arrêté du 23 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut géographique national.**

*JO du 13-04-2005, p. 6640, texte n° 61*

## Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité

**Décret du 25 avril 2005 portant intégration (enseignement supérieur agricole).**

*JO du 03-05-2005, texte n° 975*

M. Bertrand Deputte, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe au CNRS, placé en position de détachement dans le corps des professeurs de l'enseignement supérieur agricole et affecté à l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, est intégré, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004, dans ledit corps en qualité de professeur de 2<sup>e</sup> classe.

**Décret n° 2005-408 du 29 avril 2005 modifiant le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.**

*JO du 03-05-2005, p. 7646, texte n° 44*

**Arrêté du 16 février 2005 portant nomination au comité scientifique de l'Office national des forêts.**

*JO du 20-04-2005, texte n° 59*

Sont nommés membres du comité scientifique prévu à l'article R. 122-25 du code forestier : M. Yves Birot, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts en retraite, Villeneuve-lès-Avignon ; M. Henri Descamps, directeur de recherche émérite, laboratoire dynamique de la biodiversité, CNRS, université Paul Sabatier, Toulouse ; Mme Brigitte Desaigne, professeur, laboratoire de stratégie industrielle, université Paris-I ; M. Patrick Duncan, directeur de recherche au CNRS, Centre d'études biologiques de Chizé, Beauvoir-sur-Niort ; M. Daniel Guinard, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, directeur général du Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA), Paris ; M. Louis Olivier, directeur du Parc national des Cévennes, Florac ; M. Jean-Claude Rameau, professeur, ENGREF, Nancy ; M. Jacques Ranger, directeur de recherche, INRA, Nancy ; M. Bernard Saugier, professeur titulaire, université de Paris-Sud, unité d'écologie, systématique et évolution, Orsay ; M. Franz Schmithusen, professeur, chaire de politique et d'économie forestière, Institut fédéral de technologie, département des sciences forestières, Zurich (Suisse) ; M. Jean-Philippe Schutz, professeur, chaire de sylviculture, Institut fédéral de technologie, Zurich (Suisse) ; M. Daniel Terrasson, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, CEMAGREF, Antony ; M. Jean-Philippe Terreaux, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, ingénieur chargé de recherche, CEMAGREF, Montpellier ; M. Jacques Valeix, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts, directeur du département des forêts, CIRAD, Montpellier ; M. Georg, Josef Wilhelm, directeur technique des forêts de Rhénanie-Palatinat, Neustadt an der Weinstrasse (RFA).

**Arrêté du 22 mars 2005 fixant la date des élections à la Commission nationale des enseignants-chercheurs.**

*JO du 16-04-2005, p. 6791, texte n° 30*

La date des élections des représentants du personnel à la Commission nationale des enseignants-chercheurs (CNECA) est fixée au 21 novembre 2005. Les listes des candidats seront reçues jusqu'au 20 octobre 2005 inclus.

**Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.**

*JO du 03-05-2005, p. 7653, texte n° 51*

L'arrêté du 2 avril 1996 fixant les BAP des corps d'ingénieurs et de personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation est abrogé.

## Ministère de l'écologie et du développement durable

**Décret du 6 avril 2005 portant nomination du président de la mission interministérielle de l'effet de serre.**

*JO du 08-04-2005, p. 6364, texte n° 65*

M. Jean-Claude Gazeau, ingénieur général des ponts et chaussées.

**Décret n° 2005-403 du 28 avril 2005 relatif à la protection de l'environnement en Antarctique et modifiant le code de l'environnement.**

*JO du 30-04-2005, p. 7563, texte n° 51*

Mise en œuvre du protocole du traité de l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, signé à Madrid le 4 octobre 1991.

**Arrêté du 9 mars 2005 portant nomination au comité d'experts spécialisés « évaluation des risques liés aux substances et produits biocides » placé auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale.**

*JO du 09-04-2005, p. 6449, texte n° 78*

**Arrêté du 9 mars 2005 portant nomination au comité d'experts spécialisés « évaluation des risques liés aux milieux aériens » placé auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale.**

*JO du 09-04-2005, p. 6449, texte n° 79*

## Ministère de la culture et de la communication

**Décret n° 2005-343 du 5 avril 2005 modifiant le décret n° 80-277 du 15 avril 1980 modifié instituant un conseil du patrimoine ethnologique.**

*JO du 13-04-2005, p. 6634, texte n° 36*

**Décret du 12 avril 2005 portant nomination du président du Centre des monuments nationaux.**

*JO du 13-04-2005, p. 6642, texte n° 67*

M. Christophe Vallet est renouvelé dans les fonctions de président du Centre des monuments nationaux à compter du 19 avril 2005.

**Décret du 2 mai 2005 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du patrimoine.**

*JO du 04-05-2005, p. 7759, texte n° 83*

M. Jean Musitelli est renouvelé dans les fonctions de président du conseil d'administration de l'Institut national du patrimoine.

**Arrêté du 2 mars 2005 portant nomination au comité technique paritaire de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.**

*JO du 09-04-2005, p. 6451, texte n° 81*

L'arrêté du 3 septembre 2002 portant nomination au comité technique paritaire de l'INRAP est modifié ainsi qu'il suit :

I. - Au lieu de : « Antoine Rabine, directeur adjoint des ressources humaines ; Jean-Pierre Giraud, directeur scientifique et technique ; Claude Gitta, directeur interrégional ; Gilbert Aguesse, directeur interrégional ; Catherine Thooris, directrice interrégionale ; » lire :

« Alain Ribère, directeur des systèmes d'information ; Pascal Depaepe, coordinateur des opérations ; Alain Guyot, directeur interrégional ; Claire Leblanc, directrice des ressources humaines adjointe ; Yann Le Grall, responsable des relations sociales ; » (Le reste sans changement)

II. - Au lieu de : « Pascal Depaepe, coordinateur des opérations ; Christel Drapier, chef du service administration du personnel ; Michel Baillieu, adjoint scientifique et technique ; Patricia Pons, administratrice ; François Souq, directeur interrégional ; » lire : « Claude Gitta, directeur interrégional ; Antoine Rabine, directeur adjoint des ressources humaines ; Françoise Plet-Servant, chef du service de la communication interne ; Catherine Thooris, directrice interrégionale ; Gilbert Aguesse, directeur interrégional ; » (Le reste sans changement).

**Arrêté du 5 avril 2005 portant nomination du président du conseil scientifique de l'Institut national du patrimoine.**

*JO du 20-04-2005, texte n° 64*

M. Jean-Claude Schmitt, directeur d'études à l'EHESS, est renouvelé dans les fonctions de président du conseil scientifique de l'Institut national du patrimoine.

## CNRS

**Avenant au contrat de développement de l'INSA de Toulouse, années 2003-2006**

*CON050031DRES du 20-04-2005*

UMR n° 5504 - Laboratoire Biotechnologie et bioprocédés  
Partenaires : CNRS/INSA DE TOULOUSE/INRA

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Nicholas David LINDLEY, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 5504 - Laboratoire Biotechnologie et bioprocédés, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Gérard GOMA, et ce après avoir exercé un intérim comme responsable de l'unité du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2004.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'université d'Amiens, années 2004-2007**

*CON050032DRES du 28-04-2005*

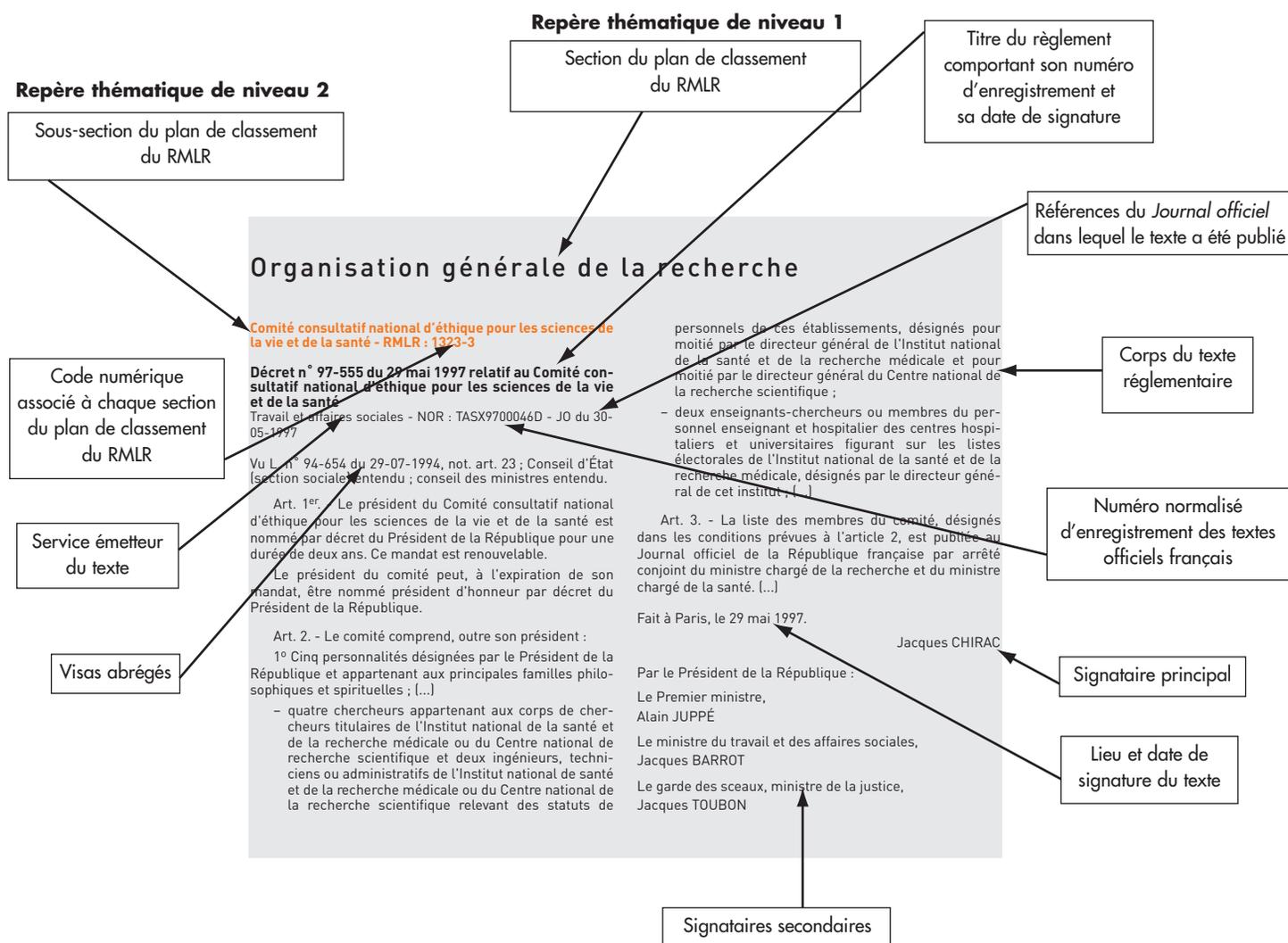
UMR n° 6054 - Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie

Partenaires : CNRS/Université d'Amiens

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2005, Monsieur Frédéric LEBARON, maître de conférences, est nommé directeur de l'UMR n° 6054 - Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Madame Pascale LABORIER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

---

## Liste des délégations du CNRS

### Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

### Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

### Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

### Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

### Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

### Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

### Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

### Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

### Délégation NORD-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

### Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

### Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

### Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

### Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

### Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

### Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

### Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69

# Notes personnelles

# Notes personnelles

# Notes personnelles

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902  
31319 Labège Cedex  
Tél. : 05 62 24 25 00  
Fax : 05 62 24 25 30

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
M. Hervé MATHIEU

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

**COMITÉ DE RÉDACTION**  
M<sup>me</sup> Nicole ABRIAL  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Françoise BARRIÈRE  
M<sup>me</sup> Geneviève BOUET-CHEMIN  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Kéty CHESSELET  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Janine SATURNIN  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

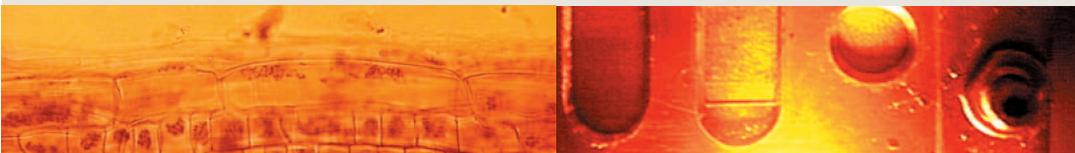
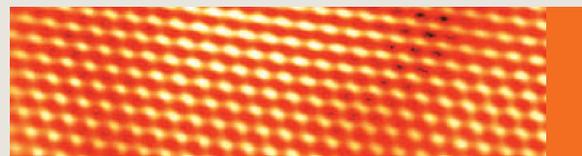
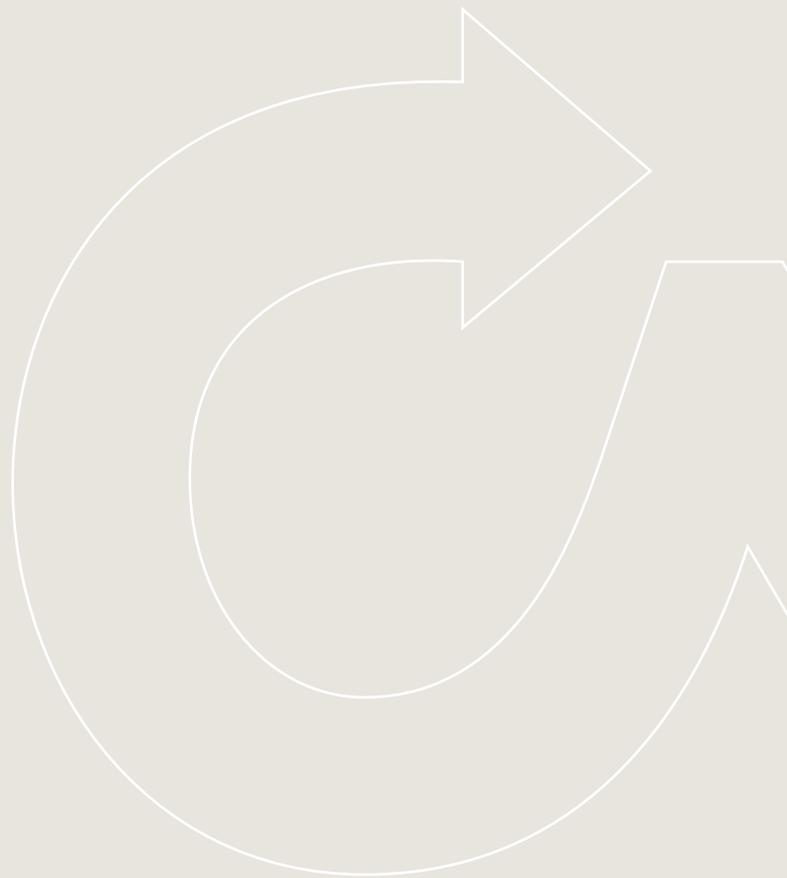
**DOCUMENTATION ET RÉALISATION**  
M. Christophe CIECHANOWICZ  
M<sup>lle</sup> Anne-Laure CORNIGUEL  
M<sup>lle</sup> Nadia SARRES

**CONTACT PAR COURRIER :**  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 Labège Cedex

**CONTACT PAR MÊL :**  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

**DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS  
AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :**  
[doginfo@services.cnrs.fr](mailto:doginfo@services.cnrs.fr)

CPPAP n° 2270 ADEP  
Dépôt légal à parution  
BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 62854 - 6-2005



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90